Bibliothèque
Parlement


# La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., VENDREDI MATIN, 15 MARS 1867 No. 157.


## Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

**Dans la Cour Supérieure.**

Dans l'affaire de

EDOUARD DORION, Failli.

MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD DORION,
Par MOREAU & OUIMET,
Procureurs du dit Dorion.

Montréal, 17 janvier 1867—113 dm a

## Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

MOISE KÉGLE, de Roxton Falls, Failli.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

WM. COOTE,
Syndic Officiel.

St. Jean, C. E , 22 février 1867—143 a dm

## Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

FRANÇOIS BARBEAU, fils, commerçant, de St. Rémi, B.-C., FAILLI.

Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Rue St. Sulpice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par le présent requis d'y assister.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 février 1867—145 ds

## Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada. }
District de Montréal. }

**Dans la Cour Superieure**

Dans l'affaire de

ADOLPHE PAYETTE, Failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et que MARDI, le VINGT-ET-UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

ADOLPHE PAYETTE,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 février 1867—140 dm k

## Acte concernant la Faillite 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

Dans l'affaire de

BAZILIDE ROY, Failli,

ET

JOHN WHITE, Syndic Officiel.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a préparé son compte final et que le DIX-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN WHITE,
Syndic Officiel.
Par F. X. A. TRUDEL,
Son Procureur *ad litem*.

Montréal, 27 février 1867—144 ds

## Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

CÉZAIRE COTÉ, de Montréal, Commerçant, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisses Union, Rue St. François-Xavier, en cette cité de Montréal, MARDI, le DIX-NEUVIEME jour de MARS 1867, à DIX heures de l'avant-midi, pour l'examen public du Failli et l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 février 1867—146 ds

## Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

W. W. GRANT, de Montréal, Commerçant, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont aucune, et la valeur d'icelles ; et s'ils n'en ont pas, ils devront le mentionner,—le tout attesté sous serment et accompagné des pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 4 mars 1867. 148—ds

## Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHN STEWART, de St. Jean, C. E , Commerçans, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont par le présent requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, indiquant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives au soutien de leurs réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel

Montréal, 8 mars 1867 ds—153

## $20 de Récompense.

PERDU ou VOLÉ, Samedi soir dernier, au Dépôt du Grand-Tronc, ou dans un Sleigh entre cette place et la Rue Drummond par le chemin de la Rue du Cimetière, un MANTEAU EN SEALSKIN BRUN. La récompense susdite sera payée à quiconque le remettra à M. FORBES, 37, Rue St. François-Xavier, ou donnera des informations qui pourront le faire retrouver.

13 mars. qi—155

## Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

WILLIAM BENNETT, individuellement et comme ci-devant associé avec George Pickup, sous les nom et raison de William Bennett & Co, Commerçant, Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel

Montréal, 12 mars 1867—156 ds

## Association d'Ecosse sur la Vie.

FONDS PLACÉS:

AU-DESSUS D'UN MILLION DE LIVRES STG.

Cette Institution diffère des autres Bureaux sur la Vie en autant que les BONI DES PROFITS sont appliqués à un système spécial pour le BENEFICE et la JOUISSANCE PERSONNELS des Détenteurs de Police durant leur Vie avec le choix d'additions de Boni à la somme assurée,

Le Détenteur de Police obtient une GRANDE RÉDUCTION de la mise de Fonds et une provision pour le vieil âge d'un montant considérable dans un paiement argent comptant ou une RENTE VIAGÈRE, sans aucune dépense ou déboursé quelconque outre la prime d'assurance ordinaire pour la première somme assurée qui reste intacte pour les héritiers du Détenteur de Police ou autres desseins.

CANADA.—*MONTREAL.*—PLACE D'ARMES.

*Directeurs.*

DAVID TORRANCE, Ecr (D. Torrance & Cie.)
GEORGE MOFFATT, Ecr. (Gillespie, Moffatt & Cie.)
ALEXANDER MORRIS, Ecr., M.P.P., Barrister.
L'honorable G. E. CARTIER, M.P.P. Proc.-général, C.E.
PETER REDPATH, Ecr. (J. Redpath Fils.)

Solliciteurs.—MM. TORRANCE & MORRIS.
Officier Médical.—R. PALMER HOWARD, Ecr. M.D.
Secrétaire.—P. WARDLAW.
Inspecteur des Agences.—JAMES B. M. CHIPMAN

La VINGT-HUITIEME BALANCE ANNUELLE sera préparée le 5 Août 1867.

Les premiers entrés auront sur les derniers entrés pour les profits l'avantage d'une année.

P. WARDLAW,
Secrétaire.

25 février—141

## Situation Demandée.

Un jeune homme, parlant plusieurs langues et muni de bons certificats, désirerait trouver une place dans n'importe quel bureau de commerce. S'adresser sous les initiales J. H. Bureau de Poste, Montréal.

27 février. 143

## Situation Demandée.

Un jeune homme de la campagne, étant depuis quelques années dans le commerce et muni de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans n'importe quelle branche de commerce. S'adresser à ce Bureau.

29 janvier. 118—j

## Place Demandée.

Une Personne âgée de 30 ans, munie des meilleures recommandations, désirerait se placer comme Garde-Malade ou Fille de Chambre, et avoir le soin des enfants. S'adresser à ce Bureau.

8 mars. 151

## Commis Demandés.

Un personne d'expérience dans le commerce de campagne, sachant la Tenue des Livres et un jeune homme de quelques années de pratique, trouveraient de l'emploi dans le voisinage de cette ville.

S'adresser à ce Bureau.

22 fév. 139

## On Demande

Pour d'ici au premier de Mai ou pour plus longtemps des MEUBLES pour garnir neuf ou dix chambres—aussi des Poêles—pour une bonne famille. Les meilleures références seront données quant aux bons soins que l'on prendra des meubles

1er février—121

## On Demande

UN BON FERBLANTIER, à qui on donnera un salaire libéral et un emploi permanent.

S'adresser au No. 34, Rue St. Gabriel.

8 mars 1867. j—151

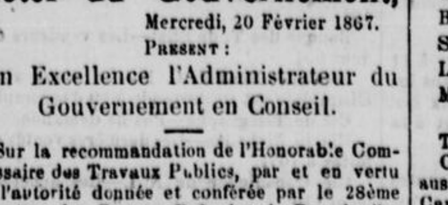

## Hôtel du Gouvernement,

Mercredi, 20 Février 1867.

PRESENT :

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil.

Sur la recommandation de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, par et en vertu de l'autorité donnée et conférée par le 28ème chapitre des Statuts Refondus du Canada, il a plu à Son Excellence en Conseil d'ordonner et il est par les présentes ordonné que le Pont récemment érigé sur la rivière Gatineau, dans le township de Hull, par le Département des Travaux Publics, soit et est transféré, transmis et livré à la municipalité du dit township de Hull, et que la liste suivante des prix de passage soit prélevée et collectée sur le dit Pont, c'est à savoir :

Pour chaque paire de chevaux avec double wagon, SIX CENTINS.

Pour chaque cheval avec voiture simple ou charrette, TROIS CENTINS.

Pour chaque cheval, vache ou bœuf, DEUX CENTINS.

Pour chaque mouton, cochon ou veau, UN CENTIN.

WM H LEE,
Greffier du Conseil Exécutif.

152—s

## Magasin a Louer.

420 RUE ST. PAUL, les premisses ci-devant occupées par le soussigné, comme entrepôt en gros, propres pour le commerce des Marchandise Sèches et de Quincailleries, avec entrée et sortie à chaque extrémité.

Loyer modéré et possession immédiate.

S'adresser à

JULES FOURNIER,
34 Rue St. Sulpice.

21 janvier. 111

PAR HENRY J. SHAW.

## Grande Vente de Meubles pour le Printemps,

PAR HENRY J. SHAW,

Principal Encanteur pour la vente de Meubles, Pianos, ouvrages d'Art, Bibliothèques Privées, &c. Il s'occupe avec soin de l'evaluation des meubles et effets de ménage. Entrepôt et bureau principal, 97, Grande Rue St. Jacques, (vis-à-vis la Banque Molson), où des ventes de Meubles, Tapis, Pianos, &c, &c, ont lieu régulièrement tous les LUNDIS et JEUDIS pendant les MOIS du PRINTEMPS.

M. SHAW, en référant à l'avis susdit, annonce respectueusement qu'il a terminé ses arrangements pour conduire les Ventes de Meubles ce Printemps d'une manière qui doit donner satisfaction générale.

QUOIQUE FAVORISÉ l'année dernière et depuis plusieurs années de la direction des ventes les plus importantes qui ont eu lieu en cette ville, et quoique dans plusieurs cas il a eu à conduire trois ventes en un seul jour, il a pu presque toujours clore les ventes et en payer le produit le second ou troisième jours après qu'elles eurent lieu. Cette année il espère pouvoir user même d'une plus grande promptitude, et dans plusieurs cas clore les ventes et en payer le produit le jour suivant.

VOICI QUELQUES-UNES DES RAISONS du grand succès de M. SHAW, dans les Ventes de Meubles :—Ses relations étendue, avec les acheteurs de la ville et de la campagne, sa longue expérience et sa profonde connaissance de la valeur des articles et le système admirable d'annoncer qu'il a le premier introduit à Montréal : Savoir, imprimer ses annonces dans une forme compacte énumérant tous les articles d'importance dans les annonces, dans la plupart des journaux quotidiens, procurant ainsi aux gens la facilité de connaître à leur déjeuner, non seulement le temps et la place de la vente décrite, mais les articles dont ils ont besoin.

ENGAGE POUR LES VENTES.—M. SHAW a déjà été engagé pour conduire plusieurs ventes importantes durant les mois de Mars et Avril. Il prie respectueusement ceux qui ont des objets à disposer de le voir de bonne heure, afin qu'il puisse garder un temps convenable pour la vente ; et moyennant une légère commission, il fera une juste et équitable évaluation des meubles pour ceux qui désirent disposer de leurs effets à vente privée.

VENTE DANS SES SALLES.— Ceux qui n'ont l'intention de vendre qu'une partie de leurs meubles ou qui demeurent loin des centres d'affaires de la Cité, sont priés d'envoyer leurs effets à ses belles salles de vente sur la Grande rue St. Jacques, où ils seront certains de voir beaucoup de gens qui feront monter les articles à leur juste valeur aux ventes du Lundi et du Jeudi.

LE MAGASIN SUR LA GRANDE RUE ST. JACQUES étant très central et le mieux situé dans la cité, offre des facilités particulières à ceux qui désirent disposer de leurs Meubles, Tapis ou Pianos. Les ventes du Lundi et Jeudi, qui ont maintenant dix années d'existence, sont annoncées et connues dans la ville et la campagne et offrent les meilleurs avantages dans la Province pour l'achat ou la disposition des Meubles, Tapis, Pianos ou effets en général.

DES AVANCES ARGENT COMPTANT seront faites sur les ventes lorsqu'on l'exigera.

Montréal, février 1867—13—m k

## AUX INGENIEURS, FONDEURS

&c., &c., &c.

## USINE DE SOREL

POUR LA

## FABRICATION DES MACHINES

SOREL.

L'Usine pour la fabrication des machines, la Fonderie et la Boutique de forge et de modèles sont à vendre à des CONDITIONS LIBÉRALES par VENTE PRIVÉE, avec le loyer des bâtisses et du quai pour un terme de TROIS ANS du premier de MAI dernier, avec le privilége de jouer de nouveau pour un temps plus long.

C'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent s'établir dans une bonne localité où il n'y a pas de compétition, et où il se fait beaucoup d'ouvrage. Il y a plus de steamers qui passent l'hiver à Sorel que dans tout autre hâvre du Canada. Ce fait recommande de lui-même L'USINE DE SOREL POUR LA FABRICATION DES MACHINES aux personnes qui désirent commencer des affaires, vu que l'usine peut être mise en opération à très peu de frais, toutes les boutiques ayant fonctionné jusqu'à l'automne dernière. Il y a un engin à vapeur et une bouilloire en bon ordre pour faire agir les mouvements de l'Usine aux Machines et de la fonderie. Les Ingénieurs qui viendraient ici pourraient contracter pour des ouvrages dans tout le Canada ; ils auraient l'avantage de la co-opération de MM. McCarthy, constructeurs de navires, et naturellement aucune personne éloignée ne pourrait faire une compétition heureuse pour la fabrication des engins et des bouilloires des vaisseaux avec des personnes sur les lieux.

Nous pouvons ici faire remarquer que la propriété de la Fonderie a un quai sur la rivière Richelieu de deux cent cinquante pieds, et ce quai est loué pour le moment pour plus que le loyer annuel du quai et des bâtisses de la Fonderie ensemble, de sorte que les personnes qui achèteraient l'Usine complète, pourraient vivre sans payer de loyer pendant les trois annees prochaines. Ici on peut faire les affaires avec une grande économie.

TRAVAIL A BON MARCHÉ,
BOIS DE CHAUFFAGE A BON MARCHÉ
SABLE A BON MARCHÉ pour la Fonderie,
LOYER A BON MARCHÉ,
MOYENS FACILES D'EXPÉDIER et de RECEVOIR le Fret par le fleuve,
TAXES LÉGERES, purement nominales

Ce sont des avantages que ne possède à un aussi haut dégré aucune autre cité ou ville du Canada, et ils sont bien dignes de la sérieuse considération des personnes qui sont engagées dans la fabrication des engins et dans l'envoi des marchandises ; car ce quai est le seul qui ne soit pas entre les mains de deux corporations, et c'est certainement le seul quai accessible aux vaisseaux se rendant de Québec à Montréal. C'est à ce quai que les steamers de l'ancienne compagnie ont arrêté pendant plus d'un quart de siècle.

Pour plus de détails, s'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE.
USINE DU ST. LAURENT POUR LA FABRICATION DES MACHINES,
Montréal.

4 août 1866.—274.

## A VENDRE

UN MECANISME COMPLET DE FILATURE
MOULINS A CARDE—1er et 2d démêleurs
1 cardeur en fin, 14 cordons par bobine
DEUX SPINNING JACKS—168 fuseaux chaque, facture d'Andover.
1 Machine à ourdir
METIERS—4 métiers à Casimire
1 do 45 pouces de large
1 do à Satinet

Tout ce mécanisme est en bon ordre et opération et sera vendu bon marché.

S'adresser à

S. T. WILLETT, Chambly,

Ou à

JOHN RANKIN,
14, Rue St. Paul, Montréal.

9 mars—152 dx

## CARTE.

Le soussigné annonce avec plaisir aux citoyens de Montreal qu'il a conclu des arrangements avec les maisons suivantes et qu'il a été nommé leur SEUL AGENT dans cette cité pour la vente par encan de leurs célèbres manufactures, savoir :

MM. A. LOWENBEIN & Cie, New-York, manufacturiers de première classe de Meubles de Salon dans le dernier goût et avec le fini le plus magnifique possible.

MM. CHARLES G. PEASE & Cie, de Boston, Mass., les manufacturiers sans rivaux de Meubles de Chambres à Coucher le sommet en marbre.

M. CHARLES C. SCHMIDT, de New York, manufacturier de Chaises, dans tous les nouveaux patrons et toutes les variétés.

MM. JACQUES & HAY, de Toronto, dont les meubles en Noyer Noir sont depuis si longtemps connus avantageusement du public.

MM. E MIALL & Cie, d'Oshawa, C. O., compagnie anglaise incorporée de manufacture de meubles en Noyer, Chêne et Acajou.

MM. HENRY BRUNNER & Cie, de Birmingham, manufacturiers anglais de Miroirs encadrés.

— AUSSI : —

MM. HOFFMAN & Cie, de New-York.

— ET —

La Compagnie de Pianos-Forte de l'Amérique du Nord, à New-York, qui a obtenu le

**Premier Prix pour les Pianos-Forte en Palissandre.**

Des grandes ventes des marchandises susdites auront lieu de temps en temps pendant la saison (des avis seront donnés dans les journaux) au magasin du soussigné,

No. 139, GRANDE RUE ST. JACQUES,

les plus grandes salles d'encan du Canada, se composant de trois planchers bien éclairés de 150 pieds chaque sur 30 pieds, donnant un espace convenable pour les nombreux assistants et pour la montre des meubles et des marchandises en général.

Des ventes pour le commerce d'Epiceries, Liqueurs importées, Vins, Champagne, &c, auront lieu périodiquement. Des arrangements ont été pris avec les plus grandes maisons qui importent pour la vente de consignations régulières d'Europe et des Etats-Unis.

Outre les ventes à ses salles, les ventes de Meubles et Effets de Ménage aux résidences privées des personnes qui ne veulent plus tenir maison ou qui laissent la cité, attireront l'attention spéciale et toutes les ventes de cette description à l'extérieur sont respectueusement sollicitées. On s'est assuré de nouvelles facilités pour le fonctionnement efficace de ce genre d'affaires, afin de garantir l'économie et la promptitude, pour que les vendeurs aient les produits des ventes immédiatement après chaque vente.

La vente de Propriétés et d'Immeubles sera entreprise dans les conditions les plus raisonnables, et un escompte de 25 par cent sur les annonces de ces ventes et de toutes autres ventes à l'extérieur sera alloué aux vendeurs.

Le soussigné annonce respectueusement aux gentilshommes et officiers de la garnison qui veulent vendre leurs meubles, chevaux, voitures et effets, en conséquence de leur départ de la cité, qu'il se chargera de ces ventes à des conditions spéciales, économiques et avantageuses.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier sincèrement le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les cinq dernières années, comme Encanteur public de cette cité, et il espère par son attention ordinaire aux intérêts de ses nombreuses pratiques et patrons, mériter la continuation de leurs faveurs.

L. DEVANY
ENCANTEUR GÉNÉRAL ET MARCHAND A COMMISSION,

Et par nomination,

ENCANTEUR DES DOUANES DE SA MAJESTÉ.

Montréal, février, 1867—143 m

## CANAL LACHINE.

## AVIS

Est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine le PREMIER AVRIL prochain dans le dessein de faire les réparations nécessaires, et on ne la fera rentrer dans le Canal que le 1er Mai.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 9 mars 1867. } 153

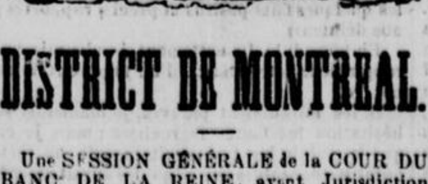

## DISTRICT DE MONTREAL.

Une SESSION GÉNÉRALE de la COUR DU BANC DE LA REINE, ayant Jurisdiction Criminelle dans et pour le District de Montréal, aura lieu au Palais de Justice, en la Cité et District de Montréal,

**Mardi, le vingt-sixième jour de Mars courant,**

à DIX heures de l'AVANT-MIDI. En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal. 13 mars 1867. } 156

## A vendre ou à Louer,

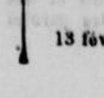

LA PROPRIÉTÉ ET MAISON No. 129 Rue du Collége, vis-à-vis le Marché à Foin, de 48 pieds sur 140, avec une grande Cour et autres bâtisses.

S'adresser à

P. MUNRO,
448, Rue Dorchester.

13 février—131 dx s

## M. G. CONSTANTINEAU.

FERBLANTIER,

130, RUE SAINT JOSEPH, 130.

## A Vendre:

HUILE DE CHARBON, LAMPES et tous les articles qui appartiennent à cette branche de commerce.

M. CONSTANTINEAU exécutera avec promptitude toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier. Il se chargera de poser les Tuyaux en fer et en plomb, de première qualité, pour l'Eau et le Gaz aux

**Prix les plus Bas.**

130, RUE SAINT JOSEPH, MONTREAL.

22 février—139mp

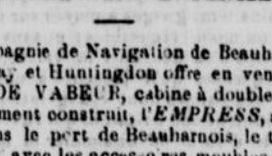

## Vapeur à Vendre.

La Compagnie de Navigation de Beauharnois, Chateauguay et Huntingdon offre en vente son SPLENDIDE VAPEUR, cabine à double pont, tout récemment construit, l'*EMPRESS*, actuellement dans le port de Beauharnois, le tout en parfait état, avec les accessoires, meubles et tout ce qui s'y rattache.

Il y a des accommodations pour cent soixante passagers de première classe, et, pendant les deux derniers mois le Vapeur a été en communication régulière avec la ligne Express Américaine d'Ogdensburgh, N.-Y., à Montréal.

La coque est neuve et faite de bon chêne sain. Ses dimensions sont cent soixante pieds de long. Il est bien adopté pour un vapeur à passager sur un lac ou une rivière.

Pour plus amples informations, s'adresser quant aux prix et conditions, à

OWEN LYNCH,
Gérant,
Beauharnois.

Beauharnois, 2 mars 1867—146 ts

## COMPAGNIE

DES

## Vapeurs Oceaniques de Montreal

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1866-67. 1866-67.

**ARRANGEMENTS D'HIVER.**

*Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry et Liverpool.*

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe a plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en er à double engin.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Moravian* | 2650 | tons.. | Capt. Aiton |
| *Austrian* | 2700 | " .. | en construction |
| *Nestorian* | 2700 | " .. | do |
| *Hibernian* | 2434 | " .. | Lt. Dutton, RNR |
| *Belgian* | 2400 | " .. | Capt. Brown |
| *Peruvian* | 2600 | " .. | Capt. Ballantine |
| *Nova-Scotian* | 2300 | " .. | Capt. Wylie |
| *North-American* | 1780 | " .. | Capt. Kerr |
| *Damascus* | 1600 | " .. | Capt. Watt |

Transportant les Malles du Canada et des E.-U

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur LIGNE de GLASGOW, composée des Steamships suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *St. David* | 1650 | tons.. | Capt. Aird |
| *St. Andrew* | 1432 | " .. | Capt. Scott |
| *St. George* | 1468 | " .. | Lt Smith, R.N.R |
| *St. Patrick* | 1207 | " .. | Capt. Trocks |

Voyageant entre le Clyde, Québec et Montréal (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable de l'hiver.

Les steamers de la Ligue de la Malle partiront de Portland comme suit :

| | |
|---|---|
| *Damascus* | Samedi, 9 Fév. |
| *Moravian* | Samedi, 16 Fév. |
| *Nestorian* | Samedi, 23 Fév. |
| *Belgian* | Samedi, 2 Mars |
| *Peruvian* | Samedi, 9 Mars |
| *North-American* | Samedi, 16 Mars |
| *Nova-Scotian* | Samedi, 23 Mars |

Prix du passage de Montréal à Londonderry ou Liverpool :

CABINE.................. $76 et $85
(Suivant les accommodements.)
ENTREPONT.............. $30.50

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune Montréal,

Ou à la Station du Chemin de Fer le Grand Tronc, PORTLAND

125

## NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

**LES ENFANTS et LES MALADES**

Préparée par CHS. MARTIN, Montréal,

Analysée par M Girdwood, Docteur en Médecine

M. R. C. S. E.,

Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville : MM A Hall Fraser, McCallum, Craik, Smallwood Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, ains que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, McDonell, Miller, Reddy et Schmidt, dont les CERTIFICATS sont publiés dans le *Montreal Evening Telegraph*.

Cette "Nourriture Essentielle concentrée pour les Enfants et les Malades" est la plus agréable pour le goût, la plus nourissante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.

☞ *Pour les Enfants en bas âge elle remplace parfaitement le lait de la Mère.*

La marque de commerce est garantie et chaque boite porte, avec les directions, la signature manufacturier.

**CHARLES MARTIN,**
SEUL PROPRIÉTAIRE,
493, Rue Lagauchetière, Montréal.

☞ Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens et Epiciers principaux, dans des boites, à 20 cts, 30 cts et 60 cts.

20 novembre.—61—ak

Province du Canada, }
District de Montréal. }

**Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.**

VACANCE DU TERME DE FÉVRIER 1867.

Le onzième jour de mars mil huit cent soixante-et-sept.

Présent (en chambre) :

L'Honorable Juge MONK.

No. 1,705.

LA COMPAGNIE DE PRÊT ET DE DÉPOT DU HAUT-CANADA (*The Trust and Loan Company of Upper Canada*), corps politique et dûment incorporé par et en vertu d'un acte du Parlement de cette Province,

*Demanderesse.*

*vs.*

WILLIAM HENRY ou HONORÉ dit DANIS, cultivateur, de la paroisse de St. Bonaventure, dans le comté de Drummond, dans le district d'Arthabaska,

*Défendeur.*

IL EST ORDONNÉ, sur la Requête de M. HENRY JUDAH, Q. C., avocat de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de Olivier Legendre, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la province du Canada, ci-devant constituant la province du Bas Canada, et ne peut-être trouvé dans ce District d'Arthabaska, que le dit Défendeur soit par un avertissement a être deux fois insérés en langue anglaise dans le papier nouvelle de la cité de Montréal, appelé "The Montreal Herald" et deux fois en langue française dans le papier nouvelle de la dite Cité appelé "La Minerve," notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période sudite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

156

## CORPORATION DE MONTREAL.

**Election dans le Quartier Ste. Anne.**

La démission du Conseiller Donovan ayant créé une vacance dans la représentation du Quartier Ste. Anne de cette Cité, AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément à la huitième section de l'acte 23 Vic. chap. 72, la nomination de Candidats pour remplir la dite vacance aura lieu en plein air, à l'encoignure de la Rue St Maurice et de la Place Chaboillez, MERCREDI prochain, le VINGTIEME jour de MARS courant, à DIX heures A. M., et que le Conseiller MASTERMAN présidera la dite nomination.

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule demande ou réquisition le jour de la dite nomination, ou que toutes les demandes ou réquisitions faites ce jour là seraient pour le même Candidat, ce dernier sera alors proclamé élu Conseiller pour le dit Quartier, en remplacement du Conseiller Donovan comme susdit : mais s'il y a deux ou plusieurs personnes mises en nomination pour la dite vacance, un POLL sera accordé et se tiendra MARDI et MERCREDI, les vingt-six et vingt-sept Mars courant, et l'Election se fera de la manière prescrite par la loi.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 14 mars 1867. } 156—h

## Chemin de Fer le Grand Tronc

DU CANADA.

**Bons de Service Postal et Militaire.**

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de £2 0s 0d stg., ou $9.73 courant par £100, sera payé pour le semestre finissant le 8 Février 1867, sur les Bons du Service Postal et Militaire possédés en Canada, en déposant les Bons aux Bureaux de la Compagnie.

JOSEPH HICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 12 mars 1867—156 —qi

## Soumissions Demandées.

Dans l'affaire de

JOHN STEWART, St. Jean, Canada Est, Failli.

Des soumissions seront reçues par le soussigné pour l'achat en un seul lot du fonds entier du magasin appartenant au bilan du failli susdit, tel qu'il se trouve dans la boutique, à St. Jean, comprenant : MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, QUINCAILLERIES et l'assortiment ordinaire d'un magasin de campagne, en bon ordre et parfaite condition.

On peut examiner le tout, avec l'inventaire, sur les prémisses.

Des propositions seront aussi reçues pour l'achat des dettes dues à la faillite, dont on peut avoir une liste au bureau du soussigné ou sur les prémisses à St. Jean.

C'est une excellente occasion pour quiconque désire commencer des affaires à la campagne, vu qu'il aura l'avantage d'entrer dans un magasin achalandé depuis longtemps.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 mars 1867—156 q

## PERDU,

DIMANCHE, le 3 MARS, entre Montréal et la Pointe-aux-Trembles, un PETIT MANTEAU en Velours de Soie. Celui qui le remettra à ce Bureau sera récompensé.

8 février. s—151

## BONNE CHANCE.

$320 PAR ANNEE sont offertes pour un MAITRE D'ECOLE de seconde classe au moins, sachant le Français et l'Anglais. Pour plus amples informations, s'adresser aux Syndics d'Ecole de Lafontaine, Canada Ouest.

26 février—142 ds p

## FEUILLETON.

## LE JEU DE LA MORT

PAR

PAUL FEVAL.

(1RE PARTIE.)

Pour en finir avec la Mestivière, il nous suffirait maintenant de dire que c'était un site souverainement pittoresque, et qu'on y découvrait, comme d'un balcon naturel, le plus beau paysage de l'Ile-et-Vilaine.

Le chêne creux de la Mestivière, dont nous avons déjà prononcé le nom, et qui joue un rôle honorable dans notre récit, d'une grosseur monstrueuse et presque aussi célèbre dans le pays que le fameux chêne de la Prévalaye, auprès de Rennes, était brisé à son sommet, et couronné depuis un siècle peut être. Il n'avait plus que l'écorce ; mais cette écorce, épaisse comme un mur, alimentait des branches aussi grosses chacune qu'un arbre de bonne venue, et vigoureuses, et touffues, et fournissante pleine récolte de glands.

La cavité du chêne de la Mestivière pouvait contenir une table avec plusieurs personnes à l'aise.—Outre la cavité principale, il y avait, à l'intérieur comme à l'extérieur, une quantité de trous plus ou moins profonds et larges, partout où une branche avait essayé de pousser autrefois.

Placé comme il l'était, et dominant tous les alentours, c'eût été la plus merveilleuse guérite du monde.

A l'heure où nous grimpons sur le promontoire en revenant de Vitré, le chêne creux de la Mestivière servait justement de poste d'observation.

La sentinelle qui l'occupait n'était point armée en guerre et n'avait pas une tournure très-belliqueuse ; néanmoins, sur ces traits changés par la colere, on pouvait lire des projets de bataille.

La sentinelle était notre bon ami Yaume, le pâtour du Ceuil, prétendu de mademoiselle Olivette.

Pendant que ses vaches paissaient l'herbe courte et la camomille sauvage qui tapissait le tertre de la Mestivière, Yaume, assis au fond de la chambre naturelle, formée par la cavité du chêne, collait son œil à un trou, et regardait de toute son âme dans la direction de Vitré, — censément.

Il y avait longtemps que Yaume était là. Ses vaches avaient le ventre plein. Il ne semblait point songer à la retraite.

La cloche du château avait dû sonner le dîner à midi comme à l'ordinaire. Yaume n'avait pas dîné ; mais son estomac ne disait rien, tant son pauvre cœur parlait haut.

Yaume avait bien du chagrin !

Au point du jour il était venu là, malgré la pluie.—D'heure en heure, il avait vu la plaine inondée se vider graduellement jusqu'à ce que la Vesvre, arrivée à n'avoir plus que trois ou quatre fois sa largeur habituelle, se prit à couler comme un torrent blanchâtre sur le vert sombre de la prairie.

Cela lui importait peu. Ce n'était pas pour cela que son regard dévorait la plaine.

Ce pauvre Yaume ! ses yeux et son nez étaient rouges, de froid un peu, et beaucoup, parce qu'il avait tant pleuré !....

Ah ! Olivette ! Olivette !

Vers neuf heures du matin, il avait aperçu un point noir qui se mouvait sur la route de Vitré, au-delà de l'inondation encore considérable à ce moment. Sa poitrine avait battu.—Le point noir grandissait, grandissait.

C'était bien un homme,—un homme à cheval. Yaume avait jeté un coup d'œil farouche vers un coin de l'arbre où il avait caché deux beaux bâtons de houx.

De vrais bâtons qui donnaient envie de se faire casser la tête !

L'homme à cheval s'était mis dans un bateau. Mais plus il approchait, plus Yaume perdait espoir.

Ce n'était que le docteur Méaulle, le pauvre cher homme, qui venait donner des remèdes à Jean-de-la-Mer.

Le docteur Méaulle aborda au pied de la Mestivière, monta le sentier tournant et traversa la tertre.

En passant, comme il voyait les vaches paître, de belles et bonnes vaches, renommées dans tout le canton, il cria :

—Ohé ! le pâtour !

Sans doute il voulait demander des nouvelles de M. Jean Crébu.

Mais Yaume se dit :

—Puisqu'il va le voir, il va savoir.

Et il resta caché dans le creux de son arbre, attendant mieux.

Le docteur Méaulle s'en alla.

Yaume regardait toujours la route de Vitré.

Vers onze heures et demie, un autre point noir se montra.

Vont-ils danser, les bâtons de houx vert ? Pas encore !—C'était le docteur Morin après le docteur Méaulle.

Passe le docteur Morin :—Nous dirons seulement qu'il allait comme si le diable eût été à ses trousses.

Yaume n'en regardait que mieux par le trou de son arbre.

A midi, troisième point noir,—Besnard, l'homme d'affaires.

A midi et demi, Menand jeune, le notaire, mangeant à belles dents la corde de son fouet.

A une heure, deux points noirs à la fois, le vieux Bouël avec Cousin-et-Ami, de son nom M. de Maudrueil.

Yaume pensa :

—Voilà censément bien des corbeaux pour une seule charogne

A deux heures moins le quart, enfin, une carriole, et dans la carriole les deux Romblon avec le jeune M. de Guérineul,—nom de nom de nom !

La carriole resta en bas, les trois voyageurs montèrent.

—De belles vaches ! dit papa Romblon.

—Oui-fait !.... appuya Fifi, — regarde voir, papa, la gâre !

On regarda la *gâre* (blanche et noire,—pie.)

Guérineul dit :

—La gâre vaut vingt-deux pistoles comme Dieu est Dieu, nom d'un chien !

Et l'on passa.

Yaume jeta vers la gare un coup d'œil mélancolique.

—Oui, oui, murmura-t-il,—c'est la cocotte à mademoiselle Berthe.... qui sait à qui elle sera demain ?

Mais ces pensées philosophiques ne pouvaient le détourner de sa surveillance.

Il remit son œil au trou de la guérite.

Cette fois, il n'attendit pas longtemps.

Un homme à pied courait sur la route de la ville. Il était bien loin encore, mais le sang monta aux yeux d'Yaume, qui ouvrit sa bouche toute grande pour respirer à pleins poumons.

Les Romblon et Guérineul avaient mis du côté de la Mestivière la dernière barque. L'homme ôta ses habits, les lia en paquet sur sa tête, et entra dans le courant sans hésiter.

—Oui, oui ! grommela Yaume entre ses dents serrées, tu nages bien, mon gars Tiennet,—mais moi je tape bien !

Tiennet traversa la Vesvre en une douzaine de brassées, et remit ses vêtements à la hâte.

Yaume souriait et se disait :

—Tu as l'air pressé, mon gars Tiennet ! mais faudra s'arrêter un petit peu ! ah ! dame, oui !.... censément !

Il prit les deux bâtons de houx, sortit de son arbre et alla se mettre au beau milieu de la route du Ceuil, entre les roches.

C'était un agneau que ce Yaume,—mais il avait déjà fendu le crâne d'un grand charbonnier du Bouëxis, parce que ce charbonnier avait regardé Olivette sous le nez à l'assemblée.

Dans l'Ille-et-Vilaine, une *assemblée* est ce que nous appelons une fête à Pantin ou à Meudon.

une *kermesse* en Flandre, un *pardon* en Basse-Bretagne.

Tiennet parut bientôt en haut de la falaise.

Il ne se doutait de rien, et pourtant sa marche s'était ralentie, soit par le fait de la fatigue, soit qu'il lui fût venu en tête une de ces pensées qui courbent le front et amollissent les muscles.

Yaume souriait à le voir s'avancer, pensif, et la tête inclinée.

Tiennet n'avait pas encore aperçu le pâtour.

Ils n'étaient plus pourtant qu'à quelques pas l'un de l'autre.

Impossible de voir un contraste plus frappant que celui qu'offraient ces deux jeunes hommes.

Ils avaient tous les deux la bonté et la franchise peintes sur le visage, mais c'était en cela seulement qu'ils pouvaient se rapprocher.—Pour le reste, tout en eux était dissemblable.

(A CONTINUER.)

# LA MINERVE.

VENDREDI MATIN, 15 MARS, 1867.

Température à l'ombre observée par M. Chas. Hearn, opticien, 242, rue Notre-Dame, le 14 mars 1867:

| 8 A. M. | 1 P. M. | 6 P. M. |
|---|---|---|
| 18° | 20° | 19° |

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*.

| Maximum. | Minimum. | Moyenne. |
|---|---|---|
| 20° | 13° | 16°5 |

La lutte est vivement engagée à la chambre des communes, sur la question de la Réforme. Le ministère tiendra-t-il la position? C'est ce qu'il n'est pas facile de savoir. Mais ce qui est certain, c'est qu'il aura à lutter contre des influences et des exigences de parti du plus grand poids.

Avant de présenter le bill de Réforme, les membres du cabinet ont cru plus avantageux de procéder par voie de résolutions renfermant les principes qui devraient servir de bâse au bill qui serait soumis immédiatement après l'adoption de ces préliminaires.

Cette tactique du ministère a été vivement censurée. Les libéraux, surtout les radicaux, comme M. Bright et M. Mills, considèrent ce procédé comme inutile et destiné seulement à protéger le ministère contre les jugements de la chambre. Pourquoi, disent-ils, si les ministres sont sincères dans le projet de réforme, ne présentent-ils pas de suite la loi qu'ils ont dû préparer? Pourquoi ne font-ils pas de suite connaître leurs vues dans tous leurs détails? Pourquoi prennent-ils des détours, des subterfuges, qui n'ont d'autre but que celui de les mettre en garde contre la condamnation de la chambre, et de protéger leur chûte.

On trouvait que les résolutions manquaient complètement de clarté; les termes étaient vagues, les détails nuls ou incomplets.

Tel a été le langage des journaux durant les quinze jours qui ont suivi la présentation de ces résolutions.

On attendait avec impatience de nouvelles explications du gouvernement. Elles ont été données avec profusion et franchise par M. Disraëli, à la séance du 25 février, quand il a proposé la formation d'un comité général sur ses résolutions qui étaient l'objet de si sévères attaques.

L'honorable Chancelier de l'Echiquier a choisi cette occasion pour faire connaître les détails du bill qu'il se chargera de présenter, si ses résolutions sont acceptées par la Chambre.

Les dispositions de ce bill seront, sur plusieurs points, les mêmes que celles que soumettait les ministres actuels en 1859. A cette époque, M. Derby, étant chef du cabinet, et M. Disraëli chef de la chambre des Communes, le ministère avait soumis un projet de réforme rempli de dispositions du caractère le plus libéral. On ne changeait rien dans la représentation des villes; mais dans les comtés le cens était abaissé de £50 à £10. De plus, on proposait de donner droit de vote à tous ceux qui avaient une somme de £60 dans une banque d'épargne, aux locataires en garni payant 8s. par semaine, aux propriétaires de fonds de banque pour une valeur annuelle de £10, aux gradués des universités, aux ministres de toutes les dénominations religieuses, aux avocats, aux medecins et aux professeurs diplomés.

Depuis cette date, les tendances des conservateurs anglais ont fait encore un pas dans le sens libéral. Les principes sont restés les mêmes; seulement, dans leur application, on les accentue d'avantage, on pousse plus loin leurs conséquences.

Le ministère veut bâser le suffrage sur le travail, l'intelligence et le capital. En conséquence il propose, dans les villes ou dans les bourgs, de former quatre nouvelles classes d'électeurs. La première classe se composera, d'après le projet 1859, des gradués des universités, des membres des professions libérales, des ministres, et des instituteurs diplômés. La deuxième classe se composera de ceux qui possèdent £30 dans une banque d'épargne. La troisième catégorie se compose des possesseurs de fonds publics au montant de £50. La quatrième est formée de ceux qui paient un impôt direct de 20s.

On voit que si les principes appliqués sont les mêmes qu'en 1859, l'application en est modifiée; les exigences de la qualification sont partout diminuées, dans le but d'admettre un plus grand nombre d'électeurs à participation aux affaires publiques.

M. Disraëli est d'opinion que ces nouvelles dispositions de la loi augmenteront de 72,000 le nombre des électeurs.

Il est en même temps compris qu'un citoyen possédant deux de ces différentes qualifications, aura droit de donner deux votes, pourvu que ce soit dans deux circonscriptions électorales différentes.

Quant au sens électoral attaché à la propriété, il serait abaissé de £10 à £6. On se rappelle que le bill de M. Gladstone, l'an dernier, voulait le fixer à £7. Par cette modification, on créerait 130,000 nouveaux électeurs; leur chiffre total serait donc, en vertu de la loi projetée, de 212,000.

Dans les comtés, on propose de réduire le cens électoral de £50 à £20. En 1859, on était descendu jusqu'à £10. Cet amendement appellerait à la vie politique environ 82,500 nouveaux citoyens. Le grand total serait donc, en chiffres ronds, de 400,000.

Le gouvernement se propose aussi de faire des réformes importantes dans les lois relatives à la corruption dans les élections.

C'est le cas de dire que le besoin s'en fait vivement sentir. Les scandales de Totnes, d'Yarmouth, et de quelques autres bourgs, si cyniquement étalés dans les rapports des commissions nommées pour étudier cette plaie politique, sont une preuve irréfutable de l'urgence de ces réformes.

Pour arriver à un résultat sérieux et pratique, le ministère demandera d'abord de simplifier le mode de contestation des élections. Sur demande des électeurs ou du candidat défait, deux commissaires seront envoyés sur les lieux pour y faire une enquête, et pour prononcer de suite sur la validité du rapport de l'officier rapporteur. De ce jugement, les parties lésées pourront appeler à la chambre, qui, si elle le juge à propos, pourra nommer un comité dont la décision sera finale.

Quant aux bourgs renommés par la corruption dont ils ont été le théâtre depuis un grand nombre d'années, ils seraient défranchisés. Ce serait leur punition. Ceux qui n'auraient pas 7,000 habitants ne pourraient avoir plus d'un représentant.

A leur place, de nouvelles villes qui ont surgi depuis la loi de 1832, enverraient des députés au Parlement.

Quant à ces nouvelles circonscriptions électorales, elles seraient déterminées d'après les intérêts distincts de la population, d'après le nombre des habitants, et d'après la localité.

Ainsi le Cabinet de Lord Derby ne se propose pas seulement de donner de nouveaux droits aux électeurs, il règle aussi l'importante question des siéges électoraux. Le ministère de Lord Russell n'avait pas ôsé, l'année dernière, se charger de cette partie du programme des libéraux; et c'est ce qui a contribué, en grande partie, à faire tomber son projet, et l'a forcé à présenter sa résignation.

Le cabinet est décidé à ne reculer devant aucune des difficultés avec lesquelles il a dû compter en prenant les rênes du pouvoir. En même temps, il a accepté toute la responsabilité de ses actes.

A ceux qui l'accusaient de manquer de franchise et de fermeté afin de rester au pouvoir, il a répondu, par la bouche de M. Walpole, qu'il s'en tiendrait à ses résolutions et à la loi qui devra les suivre, et qu'il resterait ou tomberait avec elles.

M. Lowe et M. Bright ont de suite arboré l'étendard de la guerre. Tous deux se sont montrés très-ardents à combattre les projets du gouvernement, quoique pour des raisons opposées M. Lowe est d'avis qu'il n'y a pas besoin de réforme tandis que M. Bright pense qu'on n'en fera jamais assez. On a beau lui offrir, il demande toujours davantage.

L'esprit de parti est pour beaucoup dans cette tactique. M. Bright aimerait sans doute à préparer lui-même les lois relatives à son projet favori, et il lui répugne d'avoir à soutenir des adversaires politiques, même pour le succès de ses projets les plus chers.

Le ministère, comme on peut en juger par ces premières passes, aura de rudes combats à soutenir sur une question aussi grave, et qui touche aussi intimement à l'avenir de la constitution anglaise. Ces discussions sont pleines d'enseignements politiques, et du plus grand intérêt, surtout pour les nations qui, comme l'Angleterre, jouissent du gouvernement responsable.

### CHASSEURS CANADIENS.

*Bataillon "Chasseurs Canadiens" Montréal.*

*Compagnie No. 2.*

Pour être Capitaine (temporaire); Mr. Gustave d'Orsenens, M. S., vice Labelle, promu.

*Compagnie No. 4.*

Pour être Enseigne (temporaire); Joseph Fleur Brault, M. S., vice Louis, résigné.

La Compagnie No. 7 s'étant désorganisée, est effacée de la liste.

La Compagnie No. 9 devient No. 7, et celle No. 10 devient No. 8.

### Association d'Exercice des Officiers de Milice à Montréal.

1o. Cette association sera désignée sous le nom de l'association des officiers de milice.

2o. Tout officier de la milice volontaire ou de service, les officiers en retraite retenant leur grade et les gradués de l'école militaire, ou ceux qui ont obtenu leurs certificats du bureau d'examinateurs de la milice volontaire, pourront être membres.

3o. Les officiers consisteront d'un président, un adjudant et d'un secrétaire-trésorier.

4o. Un comité composé de trois membres sera élu annuellement, mais ceux sortant de charge ne pourront être réélus.

5o Le président sera l'assistant adjudant-général de milice du district; il sera *ex officio* membre du comité et nommera l'adjudant.

6o. Le secrétaire sera élu par les membres; il sera *ex officio* membre du comité.

7o. Des assemblées de l'association auront lieu du premier décembre au premier mai de chaque année, à 3 heures P. M., tous les samedis au marché Bonsecours, et telle période constituera un terme annuel.

8o. Cinq lectures seront données sur des sujets militaires pendant le cours du terme.

9o. Le cours d'instruction, les lectures et le sujet des lectures seront détaillés ou approuvés par le Président; et à la fin de chaque exercice hebdomadaire, on devra faire connaître aux membres les manœuvres soit de Compagnie, de Bataillon ou de Brigade, qui devront faire le sujet d'instruction pour l'exercice suivant; on devra de plus désigner ceux qui, au prochain exercice, devront agir soit comme instructeurs, officiers ou sous-officiers, afin qu'ils puissent se préparer, s'ils le désirent, à remplir leurs devoirs.

10o. Sur l'application de trois membres le Président aura le pouvoir de nommer une commission composée de sept membres afin de s'enquérir de toute conduite déplacée ou de l'insubordination de tout membre; et d'après le rapport de telle commission, le Président ordonnera que tel membre, s'il est jugé coupable, soit réprimandé ou soit rayé du rôle de l'association.

11o. Une amende de 12½c. sera encourue pour chaque absence de l'exercice ou des lectures, chaque fois qu'un congé d'absence n'aura pas été accordé par le Président, ou par tel officier de l'association que le Président pourra désigner à cette fin.

12o. Les membres nommés pour devoir aux exercices, paieront double amende s'ils sont absents.

13o. Tout membre arriéré de trois mois pour sommes dues ou pour amendes, pourra être rayé des rôles par le comité permanent, avec l'approbation du Président, après qu'il aura été notifié que telle action doit être prise contre lui; et les noms de tous membres congédiés de l'association seront lus à l'assemblée suivant immédiatement telle action et seront entrés aux livres de l'association.

14o. Le Comité sera chargé de ce qui regarde les finances et les affaires non militaires de l'association.

15o. Une souscription annuelle de $2 payable en s'enrôlant et ensuite annuellement, sera payée par chacun des membres.

16o. Sur application de deux membres, certains membres pourront être enrôlés, qui n'appartiendront pas aux classes énumérées dans l'article 2e; mais cette admission devra être approuvée par le Président et ces membres devront payer une souscription annuelle de $4.

17o. Le Président et le comité de direction pourront admettre comme membres honoraires de l'association telles personnes qu'ils croiront pouvoir avantager l'association, et les membres honoraires ne seront tenus ni aux souscriptions ni aux amendes.

18o. Le Président aura le pouvoir d'émettre de temps à autre, les ordres qu'il jugera convenables pour régler le cours d'instruction et ce qui y a rapport; et l'infraction de ces ordres sera considérée comme une infraction aux règlements de l'association, sujette aux amendes et autres pénalités ordonnées; pourvu toujours que ces ordres ne soient pas en contravention aux règlements généraux de cette association.

19o. Tout membre qui enfreindra les règlements ou négligera de s'y conformer, sera passible d'une amende de 25c.; sujet cependant aux provisos contenus aux articles 11o et 12o.

20o. Une assemblée générale de l'association sera tenue le 15 avril de chaque année, ou tel jour suivant qui pourra être choisi par le Président, et une assemblée générale spéciale pourra être convoquée par le Président, ou devra être convoquée par lui à la demande de douze membres, dans une communication par écrit, définissant l'objet précis de telle assemblée; et avis de telle assemblée sera donné aux membres une semaine d'avance.

21o. Les fonds de l'association seront employés par le comité générale à défrayer toutes les dépenses relatives au maintien de l'association; et le comité aura le pouvoir de voter, dans le cas où l'état des finances le permettrait, une somme d'argent pour une excursion annuelle ou pour toute autre réunion des membres, qui pourra être décidée à une assemblée générale.

22o. Sur avis donné à une assemblée générale, tout règlement pourra être annulé ou amendé, ou un nouveau règlement pourra être ajouté à l'assemblée générale suivante, de l'avis de la majorité; mais le président ne sera pas tenu de sanctionner tel amendement, annulation ou addition, à moins que telle majorité ne consiste de trois quarts des membres présents.

23o. Le *quorum* pour une assemblée générale consistera de vingt membres.

24o. Chaque membre aura droit à un billet d'admission pour chaque cours de lectures, pour un ami, sur application au secrétaire; mais le comité aura le pouvoir de disposer des billets d'admission à un prix fixé, s'il le juge à propos, soit pour une seule lecture ou pour le cours, et le comité pourra de plus distribuer un nombre limité de billets, aux membres des bataillons volontaires de la cité.

### LES ACCUSATIONS DE M. DESSAULLES.

6ÈME ARTICLE.

Séminaire de St. Hyacinthe, 7 mars 1867.

Lorsque je me suis élevé contre les inculpations diffamatoires de M. Dessaulles à l'égard de l'institution que je dirige, je savais que je commençais une discussion qui serait longue et que, malgré l'heureux résultat que j'en espérais, elle devrait m'être pénible. J'étais persuadé que notre adversaire, incapable de prouver ses assertions, n'aurait pas la force morale d'avouer une erreur et de faire une réparation réclamée par la justice; et je m'attendais, en conséquence, qu'il prendrait tous les moyens d'embrouiller le débat et de détourner l'attention du public du point capital de la discussion: c'est précisément ce qui est arrivé.

Au lieu de démontrer la vérité des accusations dont je me plaignais, il en a formé d'autres contre nous: il a produit à l'appui de celles-ci certains témoignages appuyés sur des souvenirs plus ou moins récusables; et sans nous donner le temps d'en contester la valeur, il en tire des conséquences qu'il présente à notre détriment avec des paroles dont l'exagération et la violence dénotent une irritation qui l'aveugle, ou peut-être le dessein de dissimuler la faiblesse de sa cause par la véhémence de son langage. On voit par ses répétitions multipliées et ses prolixes conclusions qu'il n'a pas confiance en sa démonstration, et que l'assurance qu'il affecte n'est qu'une peur déguisée.

Il est temps de faire cesser ce manége.

En reprenant la discussion, j'ai besoin d'exprimer combien elle m'est pénible, non certes parcequ'elle est embarrassante pour moi, mais parceque ce genre de polémique, si familier à mon adversaire, est tout-à-fait en dehors de mes inclinations et de mes habitudes. Il faut en venir à des choses tout-à-fait désagréables. Il ne peut s'agir seulement de principes: le terrain sur lequel M. Dessaulles s'est placé force à s'occuper des personnes: on ne peut éviter les noms propres. L'agression est si injuste, si violente qu'elle doit être repoussée avec énergie. Sans doute, il y a des convenances de langage imposées à toute discussion et que tout homme qui se respecte doit observer: j'espère n'y point faire défaut. S'il ne s'agissait que de défendre ceux d'entre nous qui ont été nommément injuriés, la modération serait d'autant plus de mise que la justification est plus facile. Mais je défends en cette circonstance une cause sacrée: celle de l'éducation que notre institution et tous les établissements du même genre sont appelés par la confiance des familles à donner dans l'intérêt de la religion et de la société. Ce n'est pas à un simple adversaire personnel que nous avons à répondre, c'est un ennemi déclaré et acharné de notre enseignement que nous avons à combattre; il veut ruiner notre influence publique et sociale: il ne ménage pas ses coups, les nôtres doivent être forts pour le mettre hors d'état de nuire aux principes et aux vérités dont nous sommes les défenseurs.

Mais ce qui rend cette lutte tout-à-fait douloureuse pour nous, c'est qu'elle doit se faire contre un homme qui porte un nom qui nous est cher, et qui personnellement nous avait inspiré l'estime, l'amitié, et la reconnaissance.

Ici il me faut une explication.

M. Dessaulles a rappelé, à plusieurs reprises, ses bienfaits envers notre maison: il a mentionné entre autres *certains contrats* attestant sa libéralité envers nous. Ayant à me plaindre moi-même dans la discussion présente d'un manque de gratitude, je ne voudrais pas mériter un reproche aussi odieux.—Mais il peut m'être permis d'exposer les faits.

En 1835, la corporation du Séminaire venant de se constituer, il s'agissait pour elle d'acquérir la propriété des biens du fondateur du Collége, dont Mgr. Lartigue était le possesseur légal. Alors, fut agitée la question de l'indemnité à payer aux seigneurs l'honorable P. D. Debartzch et les héritiers de l'honorable J. Dessaulles. Mgr. Lartigue, regardant notre corporation comme d'une nature différente des corporations de main-morte, ne croyait pas que l'indemnité fut due. Des jurisconsultes du plus grand poids consultés à ce sujet répondirent dans le même sens; je cite entre autres M. Toussaint Peltier et M. Dominique Mondelet, dont j'ai l'opinion écrite entre les mains. L'hon M. Debartzch déclara qu'il s'en rapportait sur la question à ce que ferait Madame Veuve Dessaulles. La générosité de celle-ci est connue: mais croyant sans doute à la justice de sa réclamation, elle nous demanda le paiement de l'indemnité dans l'intérêt de sa famille; et pour nous y faire consentir elle nous offrit la remise du tiers de cette indemnité pour la demi-part qui lui revenait de la succession de son honorable époux, et elle s'engageait à user de son influence auprès de ses enfants lors de leur majorité pour les amener à nous faire la même remise. L'hon. M. Debartzch consentit aussi et sans la moindre hésitation à n'exiger que les deux tiers de la somme. Ces conditions, les difficultés d'un procès à soutenir, les rapports que nous avions avec ces honorables familles de qui nous avions déjà reçu des témoignages de bienveillance, nous firent consentir, malgré la répugnance permanente de Mgr. Lartigue, à payer l'indemnité; s'il nous eut fallu la solder toute entière, nous aurions probablement attendu une décision des tribunaux. Au reste, une remise en pareil cas est d'un usage général, comme l'attestent certains jurisconsultes. Le droit est si exorbitant de soi que l'exiger dans toute sa rigueur serait presque une injustice.

J'ajouterai que ce droit a été regardé comme si constestable, dans le temps, que plusieurs institutions du genre de la nôtre, après avoir refusé le paiement de l'indemnité, n'ont consenti à le faire qu'à des conditions plus favorables que celles que nous avons subies.

Maintenant, je dirai que le tiers afférent à M. Dessaulles et laissé entre nos mains jusqu'à sa majorité, était de 1,310 livres, 7 sols, ancien cours; les intérêts se montaient à 707 livres, 7 sols M. Dessaulles a ratifié ce qu'avait fait en son nom sa vénérable mère, et nous a fait, ainsi, légalement le don de 2,017 livres. Il aurait pu exiger cette somme; nous n'avions pas de titre juridique à présenter en notre faveur; mais je laisse au public à juger si, vu les circonstances que j'ai rappelées, la plus haute convenance ou plutôt la justice naturelle ne faisaient pas un devoir de cette remise. Il faut bien observer qu'en payant les deux tiers de l'indemnité, nous avons donné à M. Dessaulles 2,620 livres et à la famille seigneuriale entière, 15,720 livres; il peut-être bon aussi de faire remarquer que St. Hyacinthe doit, en grande partie, son accroissement au Collége fondé par Messire Girouard, et que, par conséquent, notre institution a augmenté considérablement les revenus de la Seigneurie, à raison des concessions nouvelles, des ventes avantageuses de certaines parties du domaine, et des lots et ventes produits par les mutations plus fréquentes des propriétés, surtout dans le village devenu la ville de St. Hyacinthe. Assurément il doit nous être permis de dire que le Séminaire, indirectement par l'effet que je viens d'indiquer et directement par l'indemnité considérable que nous avons payée, a enrichi la Seigneurie, et que peut-être ceux qui vouent toute leur vie avec des sacrifices assez pénibles aux intérêts de St. Hyacinthe ne devaient pas être traités selon toute la rigueur d'un droit, d'ailleurs jusqu'à un certain point religieux, de la part de ceux dont ils contribuaient à augmenter la fortune.

Cela dit, pour l'exactitude des faits, je m'empresse de déclarer que M. L. A. Dessaulles, pouvant légalement réclamer les 2,017 livres qu'il nous a données, s'est montré bienveillant envers nous en ne les exigeant pas. Je dirai d'avantage; c'est que vu, la générosité que nous lui avons connue, nous croyons que dans le cas où aucune convenance ne l'eut porté à agir comme il l'a fait, il aurait agi aussi libéralement. Nous nous plaisons à dire qu'il a montré beaucoup d'intérêt à notre institution, et qu'il était prêt dans l'occasion à nous rendre service. Nous avons donc à entretenir, à son égard, un sentiment de reconnaissance, et je lui en offre aujourd'hui une nouvelle expression. Nous avons, au reste, rempli souvent ce devoir envers sa famille. Dans toutes les occasions publiques, où il a été permis de le faire, le nom de l'Honorable J. Dessaulles et celui de son épouse si distinguée et si chère à nos souvenirs ont été prononcés avec des louanges inspirées par la gratitude. J'en réfere spécialement au discours que j'ai fait entendre à la translation des restes de M Girouard, et à l'oraison funèbre de Madame Dessaulles prononcée par M. Desaulniers.

Maintenant, la reconnaissance doit elle nous interdire une défense vigoureuse contre celui qui, d'ami bienveillant, s'est fait, à notre égard, un ennemi dont les accusations injurieuses tendent à ruiner notre institution, en la dénonçant au public comme une école de fanatisme, de pharisaïsme, dirigé par des professeurs sans foi et sans loyauté.

Parce que M. Dessaulles s'est autrefois montré bienveillant envers nous, avons-nous dû laisser circuler au milieu de nos élèves, sans les combattre, du moins quelquefois, des principes, des assertions empruntées à ses brochures, et contredisant notre enseignement religieux, philosophique et historique? Quoi! depuis seize ans M. Dessaulles émet des doctrines qui froissent tous nos sentiments, attaquent ce qui est sacré pour nous, versent le mépris sur les objets de notre respect, injurient l'Eglise dont nous devons défendre les droits et rappeler les bienfaits; et il ne nous sera pas permis de repousser ces attaques contre ce qui nous est cher, parce que un certain discrédit devrait nécessairement retomber sur leur auteur! Quoi! M. Dessaulles a fait des lectures répandues dans le public et introduites dans notre maison, où il dénigre autant qu'il peut le caractère de l'enseignement donné dans les colléges; et ce sera un crime pour nous d'empêcher la diffusion de ces écrits propres à inspirer à nos élèves les plus grands préjugés à l'égard de l'éducation que nous leur donnons, et à leur ôter la confiance qu'ils doivent avoir en leurs maîtres! Nous n'aurons pas à les prémunir contre des assertions qui sont de nature à nous déconsidérer à leur égard, parce que, pour cela, il faudrait qualifier comme elles le méritent des déclamations erronées et injurieuses!

Nous avons mission d'enseigner, c'est-à-dire de faire connaître la vérité dans l'ordre religieux, intellectuel, moral et social: et nous devrons nous tenir muets devant des erreurs et des extravaganees qui viennent se poser audacieusement en face des doctrines que nous enseignons; et cela pour une considération toute personnelle! Non, il nous fallait parler; c'était notre devoir; le silence eut été une lâcheté. Tout ce que nous avons à nous raprocher, c'est de ne pas avoir parlé plus souvent et plus fort; et nous regrettons beaucoup de n'avoir pas vu plus généralement et plus énergiquement réprouver ce qu'il y a de malsain dans les idées de M. Dessaulles, relativement à l'ordre religieux et social. On aurait empêché nombre d'esprits d'altérer, dans une atmosphère viciée, cette rectitude de principes et de convictions qui fait la santé des intelligences.

La prétention émise par notre adversaire se réduit à ceci: Laissez-moi attaquer ce qui fait l'objet de votre enseignement, et cela aussi injurieusement que je sais le faire; mais gardez vous de combattre mes assertions, de peur de dénigrer ma personne. Oui, c'est là essentiellement ce que voudrait M Dessaulles. Il prêche la tolérance...... c'est à-dire celle de ces idées; mais il s'arme de toutes pièces pour combattre chez les autres tout ce qui le contredit Il crie de toutes ses forces et fait crier pour couvrir les paroles de ceux qui combattent ses assertions. Nous crierons plus haut; la voix de la vérité a une force qui la fait prévaloir: *Magna est vis veritatis, et prævalebit.*

J'ai l'intention d'entrer dans les détails du procès que M. Dessaulles nous intente devant le public. Mais voici une considération qui fera voir que la discussion relative aux témoignages produits par notre accusateur n'aura qu'une importance secondaire.

On a dû remarquer que les faits précis rapportés par les témoins à notre charge sont peu nombreux; il y a beaucoup d'accusations; mais la plupart sont en termes généraux, exprimant une impression plutôt qu'énonçant des faits, un certain nombre reposant sur de simples *on dit*. Ceci sera clairement exposé plus tard.

Eh bien! supposons la vérité des paroles ou actes spécifiés qu'on nous impute. Que penserait, à cet égard, un lecteur judicieux et impartial, et qui serait au courant des écrits de M. Dessaulles? Il se dirait:

"Le changement opéré dans les dispositions des membres du Séminaire à son égard, changement qu'il fait remonter à 1850, doit avoir une cause. Quelle est-elle? Faut-il la chercher dans la sphère politique? Mais M. Dessaulles appartenait-il, à cette date, à un parti différent de celui dans les rangs duquel il se trouve aujourd'hui? Ne proclamait-il pas déjà depuis plusieurs années son libéralisme, ses tendances républicaines, son admiration pour le gouvernement des Etats-Unis? Etait-il l'ami politique des citoyens qu'il a tant incriminés depuis? Une divergence politique ne peut donc être la cause du dénigrement dont il se plaint de la part du Séminaire. Il faut la chercher ailleurs.

"Or, à peu près à l'époque en question, apparaissaient ces sorties violentes de M. Dessaulles contre l'esprit de l'Eglise, ses institutions, son influence sociale, le caractère de l'éducation donnée par ses ministres, etc, attaques, il faut le dire, auxquelles il avait bien un peu préludé auparavant Qu'on remarque bien que la plupart des qualifications dont M. Dessaulles se plaint à son égard de la part des divers professeurs se rapportent aux idées qu'à tort ou à raison on lui a reprochées comme injurieuses à l'Eglise Cela ne rend-il pas évident que c'est dans la sphère religieuse qu'il faut chercher la raison de l'opposition qui existe entre le Séminaire et son adversaire? Eh bien! des prêtres pouvaient-ils conserver les mêmes rapports bienveillants avec celui dont les paroles blessaient si rudement leurs convictions? Il leur était permis de venger leurs doctrines, pourquoi ne pouvait ils pas mettre dans cette défense quelque chose de la véhémence de l'attaque? Fanatisme, stupidité, ignorance, asservissement de l'intelligence et autres gentillesses de cette nature, termes fréquents chez M. Dessaulles, cela pouvait un peu exciter la mauvaise humeur. Soit donc; en quelques circonstances dans l'espace de seize ans, les traits lancés contre les opinions de M. Désaulles, dans une défense certes bien légitime, sont tombés sur sa personne. On a pu, dans un moment de mécontentement justement provoqué, passer les bornes de la convenance, et tomber dans des exagérations; on a manqué à la prudence exigée devant les élèves. C'est sans doute une faute, mais après tout elle s'explique par les circonstances qui en atténuent singulièrement la gravité."

Oui, voilà le jugement qu'un homme impartial porterait à notre égard, en supposant prouvés les quelques faits positifs et précis, rapportés par nos délateurs.

Eh bien, je le dis nettement, je n'aurais pas à rougir pour notre maison d'un jugement de cette nature.

Si les faits étaient prouvés, je blâmerais sans hésitation les fautes reprochées; mais je crois que le public les trouverait jusqu'à un certain point pardonnables, vu ce qui les aurait amenées. Et si nous en venions à un règlement de compte avec M. Dessaulles sur nos dettes réciproques d'incriminations, je présenterais à notre adversaire une balance en notre faveur, qui le rendrait à notre égard un débiteur perpétuel, car il ne parait guère solvable en fait de réparations.

Mais je répète ce que j'ai dit dans un autre article. Je ne suis nullement prêt à admettre en général la réalité ou les conséquences des faits présentés contre nous par notre accusateur; on verra ou qu'ils ne sont pas vrais, ou qu'ils sont présentés sous une fausse couleur, ou qu'ils ne prouvent pas ce que soutient M. Dessaulles.

Je dois déclarer maintenant que je n'entends en aucune façon, par ce que j'ai exprimé précédemment, accuser M. Dessaulles d'avoir renié la foi catholique. Non, j'attribue ce qu'il y a de blessant sous le rapport religieux dans ses écrits divers à son ignorance de l'esprit du catholicisme et de son histoire, ou à un préjugé de parti qui l'empêche de sentir ce qu'il dit et d'en saisir les conséquences.

Ayant fréquenté imprudemment par ses lectures les ennemis de l'église, il leur a emprunté des idées dont aucun catholique *éclairé et conséquent* ne voudrait prendre la responsabilité.

Mais quel que soit la cause de ses incartades religieuses, elles n'en sont pas moins offensantes pour ceux qui tiennent à la pureté de la gloire du catholicisme, et ils doivent avoir à cœur de venger son influence sociale du dénigrement dont il est l'objet.

Ce que je reproche à M. Dessaulles, je n'irai pas en chercher la preuve dans des on-dit et des cancans: je ne la demanderai pas à des paroles provoquées ou écoutées par des méchants; je la prendrai loyalement dans les écrits avoués de mon adversaire.

Le public jugera alors si j'en dénature les assertions, ou si j'en tire des conséquences exagérées.

Je signalerai tout ce qu'il y a de funeste aux saines doctrines dans nombre de téméraires assertions. La vérité me forcera de parler avec énergie; elle fera taire chez moi les considérations personnelles; je me souviendrai de l'adage: *Amicus Plato, magis amica veritas.*

L'antiquité elle-même, malgré ses erreurs, avait su dire: L'amitié cesse dès qu'on n'adore plus au même autel.

Ici, j'ai à rappeler des paroles qui se sont souvent présentées à mon esprit dans cette discussion. J'ai à parler de deux de nos plus illustres contemporains dont M. Dessaulles a connu l'un et moi l'autre.

Il a vu M. de La Mennais, et malgré la trace de la foudre de l'Eglise sillonnant son front rebelle, il s'est fait son admirateur et le propagateur de ses idées. Moi, j'ai été en rapport avec ses plus illustres disciples d'autrefois, mais spécialement avec cet écrivain d'une si haute valeur par la pensée et par le style, l'Abbé Gerbet, depuis Evêque de Perpignan; lui qui dans son zèle pour les intérêts de la vérité a provoqué la fameuse encyclique de Pie IX, *Quanta Cura*, condamnant 80 erreurs ayant cours dans la société moderne.

Il devait beaucoup à M. de La Mennais qui avait encouragé et dirigé ses premiers travaux, et l'avait gardé longtemps auprès de lui. Quand le maître se sépara de l'Eglise, le disciple se sépara du maître, et lorsque celui-ci publia ce livre intitulé les *Affaires de Rome*, arsenal dans lequel, M. Dessaulles le sait, les adversaires de la Papauté ont souvent pris les armes, alors il opposa un écrit, sous le titre de *Réflexion sur la chute de M. de La Mennais*, où les erreurs du malheureux apostat sont combattues avec une logique et une éloquence qui excitent au plus haut degré l'admiration Or, après avoir repoussé les égarements de celui qu'il entreprend de combattre, il disait:

"On sent tout ce que ces paroles me coûtent. "Celui qui déclare une guerre ouverte à l'Eglise, "qui prophétise sa ruine, qui, dans les dernières "pages qu'il vient de publier, n'a pas craint "d'outrager, par le plus brutal sarcasme, l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom "Père, a eu en moi un ancien ami, qui l'aimait "d'une amitié née au pied des autels, et qui "avait pour lui autant de dévouement, je crois, "qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus "courtiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à "genoux, offrant pour lui à Dieu des prières "dans lesquelles il n'a plus foi, et je ne me relève que pour combattre dans l'ami de ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour."

Certes, je ne prétends pas, il s'en faut, appliquer à M. Dessaulles ces paroles dans toute leur étendue et leur rigueur. Je ne les rapporte que pour montrer par un exemple frappant comment le devoir à remplir envers la vérité doit l'emporter sur toute considération personnelle.

En terminant cet article, je tiens à faire remarquer la question comme étant au fond toute religieuse. J'établirai que dans notre enseignement on ne touche pas aux opinions qui divisent les partis politiques du pays.

Sans croire qu'elles sont indifférentes au bien de notre société, je pense qu'elles ne doivent pas faire partie de l'instruction que les élèves doivent recevoir de nous. Indépendamment de toute autre considération, les égards que nous devons à leurs parents qui appartiennent à des camps opposés, doivent nous interdire une discussion doctrinale sous ce rapport. Au reste, je ne saurais comprendre que l'on nous accusât de considérer un citoyen comme irréligieux ou ennemi de l'Eglise, par cela seul qu'il ne partagerait pas les idées politiques des hommes qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement

Je m'adresse donc en ce moment avec confiance aux hommes honnêtes des divers partis, attachés à la religion, et aux institutions qui ont servi jusqu'ici la cause de notre commune patrie Je leur demande une attention que rien ne préjuge, et j'ai lieu d'espérer d'eux plus tard un jugement favorable.

J. S. RAYMOND, Ptre.,
*Sup S. St. H.*

### M. VEUILLOT, "LE MONDE" ET "L'UNIVERS."

Paris, 23 février 1867.

Monsieur,

Plusieurs journaux, notamment le *Figaro*, ont annoncé, d'après la chronique de M J. Richard, que M. Louis Veuillot, au lieu de fonder un journal intitulé l'*Univers* comme il y a été autorisé par un arrêté ministériel daté du 17 de ce mois, allait prendre la rédaction du journal le *Monde*, auquel le titre l'*Univers* serait donné. M. Jules Richard a, cette fois, été mal informé. M. Louis Veuillot n'entre pas au *Monde*, et il fonde l'*Univers*.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

EUGÈNE VEUILLOT.

### NOUVELLES DU CANADA.

—Nos lecteurs ont du voir dans l'annonce qu'il doit y avoir une grande fête à Notre-Dame, le 19 courant, mardi soir, pour le 16me anniversaire de la fondation de l'Union de Prières. Nous sommes autorisé à leur promettre une des plus brillantes fêtes religieuses que l'on a vues depuis longtemps.

—A la cour du recorder du 14 courant, 26 prisonniers ont comparu: Jas. Turull et Thos. Burk, charretiers flânant avec leurs sleighs, $1 ou 3 jours de prison; Hugh Reilly, do $1.50 ou 10 jours do; Joseph Brown, ivre et dérobant un sleigh pour se promener, $5 ou 1 mois do; Chs Charbonneau, indécence, $2.50 ou 15 jours do; Mary Hunter, Bridget McGrath, Caroline Down, Suzan McCormack, vagabondage, $10 ou 2 mois do; Ed. Harrison et Chambers Gaw, ivresse et bris de la paix, $5 ou 1 mois do; Jas Donnelly et Richard Sheardon, ivresse et vagabondage, $2 ou 15 jours do; X. Labrecque et Paul Tremouié, menant leur cheval trop vite, $5 ou un mois do.

—A la cour de police du 14 courant, James Wiphie, larcin, 4 mois de prison; Sophia Harper, assaut et batterie, $1 ou 15 do; Annie Flynn, larcin, 3 mois do; Marie Corbeau, assaut et batterie, $1 ou 15 jours do; P. Courville, vente de boisson sans licence, $50 et les frais ou 3 mois do.

—Nous attirons l'attention sur l'annonce de drogues, parfumeries, etc., publiée par Wm. Manson. Nous avons examiné son livre d'échantillons d'ouvrages litographiés et gravés de toute sorte exécutés par MM. W. C Chewett & Cie, Toronto, dont il est agent en cette ville, et les spécimens nous ont démontré qu'ils sont de qualité supérieure.

—Les pianos que doit vendre M. Shaw, à 11 heures ce matin, sont dignes de figurer dans les premiers salons de cette ville. Que ceux qui veulent avoir un bon instrument assistent à la vente.

—M. Devany commence ses grandes ventes du printemps à 10 heures ce matin dans ses vastes salles, 139, grande rue St. Jacques. La vente comprend la collection de meubles les plus élégants qui se soient encore vus à Montréal. Trois des plus beaux pianos restant de la dernière vente, seront vendus ce matin.

*Important aux droguistes et autres*—Perry Davis et fils sont maintenant dans leur nouveau dépôt, 378, rue St. Paul, Montréal, et fournissent au commerce le célèbre Tue-Douleur végétal aux anciens prix. Ils informent le public que quiconque se servira, sans autorisation, de leur marque de commerce, sera promptement poursuivi selon toute la rigueur de la loi, et les personnes qui offrent des imitations et des contrefaçons du Tue-Douleur, le font à leur risque et se rendent passibles de fortes amendes. Ils sont maintenant disposés à protéger leur droit et ils le feront.


## Avis Special.

M. P. LAURENT, 35, rue St. Laurent, donne avis à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il ajoutera au mois de mars prochain un département de hardes faites et qu'il recevra des ordres pour la confection de toute espèces d'habillement pour hommes et enfants, les amis du bon goût et l'élégance sont certain de recevoir toute satisfaction en nous faisant une visite et de plus, sont certains d'économiser beaucoup, vû la modicité de nos prix; notre devise étant grand débit et petit profits.


## COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal. 14 mars.

Temps beau et très-froid. Il fait un vent violent.

### MARCHES MONETAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve*.)

Montréal, 14 mars 1867.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Greenbacks | de | 25½ | à | 26 |
| Change sur New-York, privé | de | 25 | à | 26 |
| Change sur New York, banque | de | 25½ | à | 25½ |
| Traites d'or sur New York | de | ¼ pr | à | pair |
| Change stg. de banque, 60 jours | de | 0 | à | 0 |
| Change stg. privé | de | 0 | à | 0 |
| Argent | de | 3½ | à | 3¾ |

### BOURSE DE NEW-YORK.

New-York, 14 mars 1867.

| | Ouvert à | Fermé à |
|---|---|---|
| Or | 34½ | 34½ |
| Missouri Bonds 6s | 00 | 00 |
| Tennessee's Bonds 6s | 00 | 00 |
| North Carolina Bonds 6s | 00 | 00 |
| Change sterling | 00 | 00 |
| 5-20 Bonds | 00 | 00 |
| Canton | 00 | 00 |
| Cumberland Coal Pref'd | 00 | 00 |
| Quicksilver | 00 | 00 |
| Mariposa Common | 00 | 00 |
| Mariposa Pref'd | 00 | 00 |
| W. Union Telegraph | 00 | 42½ |
| Ohio & Miss. Crt's R. R. | 00 | 00 |
| New-York Central, " | 103½ | 103½ |
| Erie " | 58½ | 58½ |
| Hudson River " | 00 | 00 |
| Reading " | 00 | 101½ |
| Michigan Central, " | 00 | 00 |
| Michigan Southern " | 73½ | 74½ |
| Illinois " | 00 | 00 |
| Pittsburg " | 00 | 82½ |
| Rock Island " | 95½ | 96 |
| N.-West Common, " | 35½ | 35½ |
| N.-West Pref'd " | 63½ | 63½ |
| Fort Wayne " | 96½ | 96½ |
| Terre-Haute " | 00 | 00 |

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coins des rues St. Jacques et St. Frs.-Xavier.

### COTES DES FONDS.

| BANQUES. | Mont. des Parts. | Payés. | Dividend 6 der. mois. | Fermés Prix. |
|---|---|---|---|---|
| B Montréal | $200 | tout | 5 p. cent | 125¼ à 126¼ |
| B Amé B N | £50stg | do | 4 do | 101 à 102 |
| B Commer. | $100 | do | 3 do | 75¼ à 75½ |
| B Cité | 80 | do | 4 do | 102½ à 103 |
| B Peuple | 50 | do | 4 do | 103 à 104 |
| B Molson | 50 | do | 4 do | 111½ à 112½ |
| B Ontario | 40 | do | 4 do | 102½ à 103½ |
| B Toronto | 100 | do | 4 do | 111 à 112 |
| B Québec | 100 | do | 3½ do | 98 à 99 |
| B National | 50 | do | 4 do | 106 à 107 |
| B Gore | 40 | do | 3½ do | 92½ à 95 |
| B J Cartier | 50 | do | 4 do | 106 à 107 |
| B T Est | 50 | do | 4 do | 99 à 100 |
| B Marchan. | $100 | do | 4 do | 109 à 110 |
| B Union | 100 | 50 p. c. | 4 do | 100½ à 101 |
| B des Artis. | 50 | 40 p. c. | 4 do | 94 à 95 |
| B R du Can | 50 | 30 p. c. | 4 do | 94½ à 95½ |
| C. DE FER | | | | |
| G T du C. | £100stg | tout | aucun | 20 à 21 |
| At. & St L. | 100 | do | do | ........ |
| G W du C. | 82 | do | 2½ p.cent | 12 à 13 |
| Cha & St L. | 200 | do | aucun | 11 à 12 |
| do préféren | $200 | do | 5 p. cent | 92½ à 95 |
| MINES. | | | | |
| Mon Conso | 20 | $15 10 | ........ | $2 à 2.50 |
| C Mines C. | 4 | 90 p. c. | ........ | |
| Cui Huron Bay | 4 | 12 cts. | 20p. cent | 55 à 60 |
| Arg & Cuiv L Huron | 5 | 102 cts. | | |
| Québec & L Supérieur | 8 | $4 10 | | |
| DIFFÉ. COM. | | | | |
| C Télé M. | 40 | tout | 5 p. cent | 134 à 136 |
| C Gaz Cité | 40 | do | 4 do | 130 à 132½ |
| C urbain C | 50 | do | | 84 à 85 |
| C Richelieu | 100 | do | 7 à 12m | 107 à 109 |
| C Op N Int | 100 | do | 14p.c12m | 109 à 110 |
| M Eléva. M | 100 | do | 15p.c 6m | 100 à 102 |
| Cie B Col V | £50 stg | 80 p. c. | aucun | |
| C Glass C. | 100 | tout | 12½ à 12m | 103 à 104 |

| BONS. | Fermés | | Prix |
|---|---|---|---|
| Gouvernement 5 par cent, stg | 85 | à | 87½ |
| Gouvernement 5 par cent, ct | 85 | à | 87 |
| Gouvernement 6 par cent, 1878, stg. | 99½ | à | 100½ |
| Aqueduc de Montréal 6 par cent | 94½ | à | 95 |
| Bons, Cité de Montréal 6 par cent | 89 | à | 90 |
| Hâvre de Montréal 7 par cent | 102½ | à | 105 |
| Cité de Québec 6 par cent | 87½ | à | 90 |
| Cité de Toronto 6 par cent 1880 | 80 | à | 85 |
| Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880 | 88 | à | 90 |
| Ch. de F. Champlain 6 par cent | 84 | à | 85 |
| Débentures de Comté | 0 | à | 0 |

CHANGE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Banque de Londres, 60 jours | 109 | à | 109½ |
| Privés do | 108 | à | 108½ |
| Privés avec documents | 108 | à | 108½ |
| Banque de New-York | 24 | à | 25 |
| Privés do | 25 | à | 26 |
| Traites en Or do | | ¼ | ½ prm |
| Argent | 3½ | à | 4 |
| Or de New-York | 134½ | | |

Le marché continue à être abondant et tous les bons dividendes s'écoulent facilement à des prix élevés.

Banque de Montréal—Ventes faites à 126. A ce prix il y a des acheteurs, mais pas de vendeurs.

Banque de l'A. B. du Nord—Les acheteurs offrent 101.

Banque de la Cité—Les acheteurs offrent 102½, et les vendeurs demandent 103.

Banque du Peuple—En demande à 104 ex divid.

Banque Ontario—Les acheteurs offrent 102½.

Banque Commerciale du Canada—Ventes faites à 75½.

Banque Molson—Les acheteurs offrent 112, et les vendeurs demandent 112½.

Banque des Marchands—Des ventes ont été faites à 110; il n'y a pas beaucoup de stock d'offert.

Banque de Toronto—Pas de transactions à rapporter.

Banque Jacques-Cartier—Ventes faites de 106 à 106½. Les détenteurs demandent maintenant 7 pour cent.

Banque de Gore—Très lourde aux prix cotés.

Banque Union du B.-C.—Les acheteurs offrent 101.

Banque des T. de l'Est—Les vendeurs demandent 99½.

Stocks et Bons de C F—Le vieux stock du Champlain est en demande à 39 d'escompte.

Cie de Télégraphe—Pas de demande.

Cie du Richelieu—Les dernières ventes ont été faites à 107½.

Cie Canadienne de N. I.—Les acheteurs offrent 110.

Chemin de Fer Urbain—Les vendeurs demandent 90. Il n'y a pas d'acheteurs.

Débentures du Canada—Les "6" sterling se sont vendus à 98, 99 et 100, et les "5" à 85. Les bons courants sont offerts à des prix plus bas.

Bons de la Cité—Ventes considérables à 89 et 40, selon la date de l'échéance.

Hypothèques—En demande de 7 à 8 pour cent par année.

Change—Il s'est fait des ventes à 9½ à New-York.

Argent—On en obtient facilement pour n'importe quel temps de 6 à 8 pour cent par année. En demande à 20 jours d'avis. Les prix sont de 5 à 6 pour cent.

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Courtiers et agents.
No. 19, Rue St. François-Xavier.

Montréal, 14 mars 1867.

### MARCHE EN GROS.

Montréal, 14 mars.

Marché ferme et bonne demande. Ventes de farine forte à l'usage des boulangers à $7.50. marques ordinaires de superfine de blé du Canada vendues de $7.40 à $7.42½, Ventes de superfines No 2 à $7.10. Fine de choix de $6 20 à $6.25. Quelques lots de farine en sac ont été vendus à 3.60.

Farine par qrt de 196 lbs—Sup. extra, nominale, $8.50 à $9.00; extra $8.00 à $8.25; de goût, $7.75 à $8.00; superfine blé du Canada, nominal, $7.40 à 7.45; forte do, $7.50 à $0.00; superfine blé de l'Ouest, nominal, $0.00 à $0.00; superfine marque de la cité, nominal, $0 00 à $0.00; superfine No. 2, $7.00 à $7.10; fine $6.00 à $6.25; moyenne, $5.70 à $5.85; recoupes, $4.40 à $4.50; farine en sac, $3 60 à $0.00 par 100 lbs selon la qualité

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—De 5.10 à 5.20. 100 qrts ont été vendus à ce dernier prix.

Blé par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada varie de 1.50 à 1.60.

Pois, par 60 lbs—Dernières ventes aux chars de 82 à 83c. Une vente de 5,000 mts de choix livrables en mai a été faite à 83½c.

Avoine, par 32 lbs—De 32 à 33c.

Orge, par 48 lbs—Marché nominal, de 53 à 57c.

Seigle, par 56 lbs—De 75 à 77c.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—92½c, droits payés.

Graines de lin—1.60 par 56 lbs.

Graines de mil—2.10 à 2.25 par 45 lbs pour bonne.

Graines de trèfle—12c par lb.

Alcalis, par 100 lbs—Potasse, premières, $5 60 à $5 65; secondes, $4.75 à 4 80; troisièmes, $4.00 à $4 05 Perlasse, de $6.90 à $7.00.

Lard, par qrt de 200 lbs—Mess, de 18.25 à 18.50. Prime Mess, de 13.00 à 13.50. Prime, de 11.75 à 12.00.

Viandes abattues par 100 lbs—Pas de transactions.

Beurre, par lb—Pas de transactions.

Fromage par lb—Marché lourd et nominal. Manufacture du Canada, de 11 à 12½c.

### MARCHE DE NEW-YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 14 mars.

Coton—Plus ferme, de 30 à 30½c pour midling uplands

Farine—Reçu 4,242 qrts, marché de 10 à 25c meilleur avec bonne demande, fermé tranquille et à peine aussi ferme, ventes 12,000 qrts, 8.90 à 10.25 super de l'Etat, 10 40 à 10.10 ex do, 11.25 à 12 00 choisie do, 8 90 à 10.25 super de l'Ouest, 10 30 à 11.40 com a ord ex de l'Ouest, 11.50 à 12.75 choisie do, 11.00 à 12.00 com à bonne, marques d'export ex R H O.

Blé—Reçu aucun, de 3 à 5c meilleur, fermé tranquille, ventes 26,500 mts, 2.40 No 2 de Milw, 2.95 à 3.25 blanc de Californie et 2.43 pour petits lots de No 2 de Milw.

Seigle—Très-ferme, ventes 1,000 mts, inférieur du Haut-Canada à 1.15 et 9,000 mts de l'Ouest à 1.26.

Orge—Plus ferme, ventes 16,000 mts, 1.18 à 1.24 du Haut-Canada en franchise, et 1 15 de l'Etat.

Blé-l'Inde—Reçu 1,685 mts, marché de 3 à 4c meilleur, ventes 135 000 mts, 1.15 à 1.18 mêlé de l'Ouest en magasin, 1.19 du en circulation et 1.17 blanc de l'Ouest,

Avoine—Reçu 969 mts, marché de 1 à 2c meilleur, ventes 80,000 mts, 64 à 65c de l'Ouest, 70 à 72c de l'Etat et 60 à 68c de New Ohio.

Lard—Plus ferme à la clôture, nouveau mess 22.25 à 22 68½, vieux du 21.00 à 21.50.

Saindoux—Fermé tranquille et ferme, 12 à 13½c pour vieux et 12½ à 12½ pour nouveau.

### DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 13 mars.

Blé—No 1 ferme, $2.35 à $0.00 en magasin; No 2 2.15½ à 2.17 en magasin; reçu 5,000 mts.

Farine—$10.00 à $00.00.

Lard, mess—$20.50 à $00.00.

Chicago, 13 mars.

Blé—No 1 2.40 à 0.00 en magasin; No 2, 1.99 à 1.99½ en magasin; reçu 5,000 mts.

Blé-d'Inde—81c à 00 en magasin; reçu 16,000 mts.

Lard—Mess, $20.75 à $00.00.

### BUREAU DE L'INSPECTION DES ALCALIS.

Montréal, 11 mars 1867.

| | Potasse. | Perlasse. |
|---|---|---|
| En magasin, d'après le dernier état | 2,371 | 759 |
| Reçu depuis | 256 | 34 |
| Total | 2,627 | 793 |
| Livré depuis | 515 | 306 |
| En magasin, 9 mars, à 6 p. m. | 2,112 | 487 |

DYDE & MAJOR, Inspecteurs.

W. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

CUIR inspecté durant la semaine finissant le 9 mars 1867:

| | |
|---|---|
| Côtés No. 1 | 2,044 |
| Côtés No. 2 | 713 |
| Côtés No. 3 | 61 |
| Total | 2,818 |

PEAUX inspectées durant la semaine finissant le 9 mars 1867:—

| | |
|---|---|
| Peaux No. 1 | 302 |
| Peaux No. 2 | 17 |
| Taure etc | 20 |
| Total | 339 |

THOMAS HAWKINS,
Insp. de cuir

### IMPORTATIONS.

Par le SS North American, capt Wm Kerr venant de Liverpool à Portland, 28 février 1867:

Commande 43 bles, J Barker 1 colis, J Walker 1 caq, état-major du 16e régiment 1 cse, commande 15 cueilles 1 bte 9 cueilles, Winn & H 300 btes, Davies W & cie 3 cs, W Ramsay 63 demi-btes, T Hindry & cie 178 do, Glover & F 22 colis, Gibb & cie 5 do, R Levy 1 do, N S Whitney 1 do, A Helmuth 2 cs, Merrick frères 3 colis, Hall R & cie 2 cqs, McC Jack & cie 5 colis, Bryce McM & cie 1 do, J H Turner & cie 2 do, J W Censon 1 do, Rimmer G & cie 15 demi-btes, J & H Mathewson 40 do, J Jenkins 1 cse, W Bonnell 1 do, J Waldec & cie 1 do, Barclay & McL 1 do, Dawson frères 1 do, Garland H & cie 3 colis, J Robertson fils & cie 3 do, Nicholls & H 4 do, H W B & cie 2 do, A & J G McIntosh 5 do, J W Gale 5 do, Malcolm & cie 2 do, J B & J S Grafton 2 do, J Robertson fils & cie 2 do, J W Gale 2 do, J Craick & cie 2 do, T Thomas & cie 38 do, Service & W 1 do, J & H Merrill 3 do, M H Irish 3 do, T Mussen 2 do, Murphy frères 3 do, commande 3 bles, Evans M & cie 8 colis, J Walker 1 bte, commande 1 colis, C Dolly & cie 1 do, T & G Perkins 146 demi-btes, S & H Thompson 3 cs, J Patterson 14 do, Baukbage B & cie 15 colis, J A Rafter 3 do, McClure & C 4 do, D & F Laurie & cie 1 do, J Williamson & cie 7 do, A Laurie & cie 9 do, J H Evans 60 pqts, Foulds & Hodgson 8 colis, G Ringland 6 do, A Prévost & cie 19 do, F & J Leclaire & cie 17 do, P M Galarneau & cie 21 do, W McLimont 20 do, Baukbage Beak & cie 15 cabas 50 cqs, J Riddell 1 cse m'dises, J E Evans & cie 2 do, Tétu & G 15 colis, W H Hiam & cie 7 do, H Morgan & cie 14 do, J Johnston & cie 18 do, M & cie 5 do, R Walker & fils 6 do, Garland & cie 2 do, J B & cie 1 do, Beardmore & cie 1 do, McCluny frères 2 dl, G & J W Cox 8 do, T Thompson & fils 11 do, Gault frères 17 do, A Roy & cie 1 do, W S & cie 3 do, Stevenson & cie 27 do, Ewart S & cie 3 do, Empey Johnston & cie 1 do, Muir Ewart & cie 1 do, J McKay & frères 18 do, E Hudon fils & cie 2 do, Dobble & Currie 8 do, J Hingston & cie 18 do, C O Taylor & cie 11 do, surint de magasins 18 cs, C Sampson 1 do, Wm Riley 1 do, N S Whitney 3 colis, O Neill & cie 3 do, McCulloch & cie 8 do, Ross & cie 1 chaîne 3 cqs 33 genoux, commande 1 cse, S & W C 1 colis, dépt milice 1 cse, commande 1 cq, H & H Saunders 2 cs, B Levin 1 do, Whalley & W 4 colis, R McPhail 4 do, Robertson & cie 16 do, C S Hyman 2 do, McM & cie 1 do. commande 1 c'le 1 sac, J Campbell & fils 1 cs, O Dorherty & cie 2 colis, P Rooney 3 do, J May 1 do, P Shee 1 do, N & F Rooney 3 do, J Rankin 5 cs, N Piper & fils 2 colis, L Stanbury & fils 7 do, A Dredge & cie 2 colis, Sinclair J & cie 3 do, Kingan & cie 106 demi cs, H Fraser 366 do, Florence G & cie 1 do, A Rimmer 45 cs, W C Round 2 colis, N & Wood 20 pqts, Crathern & C 5 colis, M & Baker 5 do, H S Scott & cie 3 do, S S Black & cie 5 do, H J Gear 115 demi cs, A McFarlane & cie 1 cs, C Snowdon & cie 3 colis, Lyman E & cie 2 do, J & R O'Neil 4 do, J Beaudry & cie 3 do, Hughes frère 16 do, B Doran & cie 4 do, Henderson & R 2 do, J & G Perkins & cie 100 cqs, E Hunt & cie 1 cse, S H Thompson 3 do, Gordon & McK 8 colis, J Robinson & cie 1 do, Foulds & H 1 do, T Lailey & cie 2 do, A R MacMaster & cie 12 colis, J Y Gilmour & cie 4 do, S McCall & cie 6 do

Crathern & C 1 do, Moodie & fils 2 do, McC Shebyn & cie 13 do, J Patton & cie 3 bcts, Thomas T & cie 52 colis, F & Draper 9 do, Winks & cie 8 do, J Baillie & cie 32 do, Magee & R 11 do, W & R Muir 19 do, E Hudon fils & cie 1 do, J Grenier & cie 2 do, Desmarteau & cie 4 do, Lewis K & cie 8 do, A Roy & cie 9 do, J Donnelly 10 do, J & G Perkins 206 scs, J G McKenzie & cie 14 colis, Magee & R 1 do, Hudon & P 5 do, Martin & M 5 do, Hoskins & C 1 do, Cromack & cie 2 do, Hibbard & cie 1 do, J Carless 4 do, Munderloh & C 1 do, J Kay 10 do, Whan & McL 6 do, J Scott 11 do, McNee & W 3 do, W A Murray & cie 10 do, Hoskins & cie 21 do, H & J Moss 5 do, A Hamel & frère 9 do, Greenshields & cie 5 do, commande 1 do, R Campbell & cie 2 do, Benny McP & cie 1 do, W Darling & cie 1 do, C W Bary & cie 8 do, T & W Hunton 9 do, J P Clarke 19 do, J Williams 2 do, Mad Hearn 2 cs, Chinic & cie 2 cqs, L J Béliveau & cie 2 bouteille, C McDonald & fils 5 cqs, R McPhail 2 cs, J N Hall 1 colis, Beling & cie 1 do, A W Walker 4 do, N Davis 15 do, A Walker 21 do, J Walker 2 cqs 5 cs, R Lewis & cie 2 cqs 53 pqts, Waddell & P 10 cs, Thomp. P & cie 1 do, C Pagé 2 do, F Fraser 1 cs 25 colis, Ogilvy & cie 12 do, P Aubin & cie 12 do, J Claxton & cie 23 do, C Wright 1 cs, J B Rolland & fils 2 cs, A Schnob 1 do, A & Amos, 8 do, Chanteloup 1 do, Thos May 1 do, Baukhage B & cie 1 do, commande 1 do, Foulds & H 4 do, Abbé Tinger 1 do, commande 1 do, C W Parker 1 cq, J Flemming & cie 6 cs, commande 4 cs, H P Nerleek 1 cs, Garland & cie 1 do, Savage & cie 1 bte 1 cs, J Meyer & cie 2 cs.

14 mars.

Par le Champlain—W Darling 2 qrts, J Jamieson & cie 20 qrts thérébentine, S B Scott 3 btes machines, W Darling 2 btes quincailleries, Chapman F & T 10 btes d'amandes, C & Caverhill 12 btes, C C Snowden 20 pqts, J A Hanson 10 btes verre, S D 1 bte, R Walker 10 btes pendules, J McKay & frère 3 btes m'dises, S McCall & cie 1 do, Gault & frère 3 do, A Logan & cie 1 cse do 1 ble, M Falland 2 cs habits, E Vandusen & R 15 cs, G un lot d'effets.

Par le Grand-Tronc Ouest—W Parkyn 700 mts blé, A W Ogilvie 350 do, C E Seymour 150 qrts farine, J O & cie 200 do, T Leeming & cie 100 do, T Fuller & cie 100 do, J E Hunsicker 200 do, McDougall & B 200 sacs do, banque de Toronto 100 qrts, Crathern & cie 2 qrts alcalis, Niven & cie 1 do, G Easton 4 do, J Dougall & cie 10 do, R Muir 6 do, Lyman C & cie 7 do, S Donas 3 do, J Tracey 3 do, Wilson & P 15 do, J Morrison 30 tinettes beurre, N Shannon 5 do, M Lang 16 do, Cameron & R 168 do, Aiken & K 86 do, C E Seymour 7 côtés cuir, J Pratt & cie 5 do, N Middleton & cie 58 qrts huile pétrole, D Morrice & cie 52 do, Spencer & H 58 do.

## NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

### Dépêches Spéciales.

Québec, 14.

Il a neigé toute la nuit dernière, mais il fait beau aujourd'hui.

Une maison en brique à deux étages, dans la rue St. Jean, appartenant à un nommé Côté et habitée par le photographe McCorkindale et le Dr. Bender, a été détruite par le feu de bonne heure ce matin.

Personne n'était dans la maison à ce temps, et on ne sait pas comment a pris le feu.

La banque de Montréal, par un jugement de la Cour du Recorder, est obligée de payer la taxe du drainage due à la corporation ainsi que tous les frais dans la cause.

Les deux charretiers qui ont favorisé la désertion de deux matelots de Sa Majesté, se sont cachés. En conséquence le jugement dans la Cour de Police, est différé.

Brockville, 14.

Un fatal accident est arrivé vers 5½ cet après-midi. La bouilloire attachée à l'usine de M. J. Smart, a fait explosion avec une violence terrible. La bouilloire a été lancée à une distance de plus de 150 verges. Deux hommes ont été tués sur-le-champ. Un corps a été séparé en trois parties. Le tronc a été trouvé à 100 verges du lieu de l'explosion.

Plusieurs personnes ont été sérieusement blessées.

Un homme est mort environ une heure après avoir été transporté à sa maison. Les autres sont dans un état critique. Les médecins de la ville font tout en leur pouvoir pour adoucir les douleurs de ces infortunés.

On ne connait pas encore la cause de l'accident.

Toronto, 14.

Une enquête a été tenue aujourd'hui sur le corps d'un homme qui est mort sous l'influence du chloroforme, à l'hôpital. On suppose que le patient a été saisi d'une attaque d'apoplexie au moment où le chloroforme lui a été administré.

Il est rumeur que les hussards ont reçu ordre de se tenir prêts à changer de quartiers. On ne sait pas si c'est pour changer de casernes ou pour marcher à la frontière. Nos citoyens vont regretter le départ des braves soldats.

Le gén. Stisted a fait plusieurs voyages à la frontière et connait parfaitement la géographie de tous les points exposés.

Si les troupes sont appelées à repousser une invasion, elles auront à leur tête un général qui ne se guidera pas d'après les cartes pour les conduire à l'ennemi.

M. Graham, gérant de la banque de la cité ici, a été suspendu.

### Dépêches Générales.

Chicago, 13.

Dans la convention d'état des féniens, on a adopté des résolutions approuvant la position prise par le président Roberts, dans le message qu'il a envoyé à Geary, hier soir. La convention est décidée à secourir les hommes qui combattent en Irlande et elle demande à la confrérie et à tous les amis de la liberté irlandaise, de contribuer, mais de déposer leurs dons seulement dans les cercles féniens, afin d'assurer qu'ils seront employés à l'usage pour lequel ils sont destinés.

La prochaine adresse exprimera le désir de s'unir avec les réformistes en Angleterre dans leur républicanisme, et dira que ce n'est pas le peuple, mais le gouvernement d'Angleterre qui est responsable de la misère en Irlande.

La convention est ajournée.

New-York, 14.

Rien d'important n'a transpiré aux quartiers-généraux de la branche Gleeson des féniens. Des contributions ont été reçues des cercles dans la campagne.

On annonce sur information privée que Sir Frederick Bruce a conseillé au gouvernement anglais de ne plus permettre que l'on envoie par le câble des nouvelles du soulèvement des Irlandais.

Le sénat fénian de la fraction Roberts, a été convoqué par le vice-président

Une assemblée monstre de féniens aura lieu à Trenton, N. J. ce soir, et une autre à Newark, demain soir.

Le *Courrier du Mexique* parlant de la dette mexicaine, annonce que des 300 millions de francs empruntés pour l'empire, seulement 34 millions sont entrés dans le trésor du Mexique. Le même journal censure sévèrement les français.

Boston 14.

L'*Africa* est arrivé ici ce matin d'Halifax.

New-York, 14.

Les steamers *Iowa* de Glasgow, et *City of Cork*, de Liverpool, sont arrivés.

New-York, 14.

Une dépêche au *Post* dit que la chambre devient de plus en plus en faveur de l'ajournement du congrès.

Cairo, 14.

Les officiers du steamer *Rockford* viennent d'arriver de la rivière Arkansas et annoncent que le pays est inondé et que de forts dommages ont été faits. Les habitants éprouvent une grande misère. 27 personnes ont perdu la vie à Helena par l'inondation. Ce sont la plupart des affranchis.

(*Par le Câble Transatlantique.*)

Liverpool, 14 à midi.

Coton ouvert ferme avec activité. Les prix sont encore à 13 1|4 pour middling et à 13 5|8 pour middling d'Orléan.

Des dépêches reçues de Manchester annoncent que le marché aux marchandises a éprouvé une hausse.

Le blé-d'inde a haussé à 3s 9d par quart pour mêlé de l'ouest. Blé de la Californie ferme à 13s 3d. Saindoux à 50s 6d par quintal.

Londres, 14 à midi.

Les troubles féniens ne sont pas tous terminés. Le gouvernement vient de dépêcher quatre canonnières à Dublin et elles seront placées à différentes places dans la rivière Liffey. Les féniens se sont réfugiés dans les montagnes de Wicklow, à quelques milles au sud de Dublin, où ils meurent du froid intense qu'il fait.

La reine Victoria va envoyer son portrait à M. Peabody, le grand philanthrope américain, la semaine prochaine.

### Dépêches de Nuit.

Cincinnati, 14.

Une dépêche de Nashville à la *Gazette* de Cincinnati, dit que la misère éprouvée par les habitants de Chattanooga et d'autres places sur la rivière du Tennessee, est épouvantable. A Chattanooga, le 11, l'eau était de 12 à 20 pieds de profondeur. Plusieurs maisons étaient sous les flots et d'autres avaient été emportées.

Le maire avec une troupe de citoyens et de soldats mettait à contribution les chars chargés pour se procurer de la nourriture. L'agent du chemin de fer a protesté, mais le maire a dit que le peuple mourrait de faim.

Le 12, on a vu flottant sur la rivière à Bridgeport, 25 cadavres.

On estime à un million de piastres le dommage causé aux propriétés.

Le gén. Carlin, à Nashville, s'efforçait d'envoyer des rations à Chattanooga.

Détroit, 14.

Une assemblée monstre de féniens a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, hier soir. L'assistance était nombreuse et l'enthousiasme à son comble.

Boston, 14.

Une nombreuse assemblée des féniens a eu lieu ce soir, à la salle Fannel, dans le dessein d'accorder de l'aide aux irlandais qui combattent maintenant pour leur liberté. Des discours ont été prononcés et l'on a souscrit une somme considérable.

New-York 14.

Voici les détails que l'on s'est procurés sur l'assaut meurtrier fait sur Richardson, correspondant de la *Tribune*.

McFarland, l'assaillant, dit-on, est sujet à des attaques de frénésie, causé par la boisson, et en conséquence sa femme a été forcée de se séparer de lui et d'aller vivre avec ses amis du produit de sa plume. Richardson la conduisait chez elle hier soir, lorsqu'il a été attaqué par le mari qui lui a infligé de nombreuses blessures que l'on ne considère pas, cependant, comme dangereuses.

(*Par le Câble Transatlantique.*)

Liverpool, 14 au soir.

Le marché au coton était ferme à la clôture avec une hausse de ¼ par livre. Middling uplands à 13¼d; middling d'Orleans à 13½d.

Le marché aux céréales est ferme avec une tendance à la hausse. Le blé d'Inde, cet après-midi, s'est vendu à 39s par quart pour mêlé de l'Ouest; c'est une hausse de 3d depuis l'ouverture du marché.

Le marché aux provisions est ferme et les prix n'ont subi aucun changement; prime mess de l'est, ferme aux prix précédents. Pétrole à 1s 6d par gallon pour raffiné de Pennsylvanie et blanc du Canada.

Londres, 14 au soir.

Consolidés fermés à 90¼ au comptant. 5-20 à 94¼. Ill. Cent. à 77¼; Erie à 39¼.


## Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. a 224


## GRANDS TABLEAUX MUSICAUX

PAR LES ÉLÈVES DE

## Mlle. PORTER

ASSISTÉES PAR PLUSIEURS AMATEURS.

DAME PATRONESSES:

| | |
|---|---|
| Mme Galarneau, | Mme Dr Leprohon, |
| Mme T. B Anderson, | Mme H. McKay, |
| Mme Esdaile, | Mme Gough, |
| Mme G. Stephen, | Mme Dorwin, |
| Mme Mark Molson, | Mme Andrew Allan, |

Mme John Fraser.

MELLE PORTER annonce que les TABLEAUX MUSICAUX donnés par ses Elèves auront lieu LUNDI SOIR, le 18 Mars, à la SALLE DES ARTISANS, à HUIT heures.

On peut acheter des billets aux Magasins de Musique. Prix CINQUANTE CENTS.

PROGRAMME.

Ouverture........Duo.......La Gazza Ladra
Tableau....Printemps....Couronnement de la Reine de Mai.

Chanson Française.

Chanson.."Where there's a will there's a way."

Chanson Italienne.

Duo...........Il Trovatore..........Piano.

Chanson Ecossaise.

Solo..............................Piano.
Tableau...........................Eté.
Trio..............................Eté.
Chanson............."The Harp in the Air."
Tableau............................Autumn.
Ouverture.........."The Poet and Peasant."

Chanson Anglaise.

Chanson........"The men of Merrie England."
Solo..........................La Tempête.

Chanson.

Duo.......................Lucretia Borgia.

Chanson.

Tableau...........................Hiver.
Trio..............................Hiver.

Grand Duo de Listz.

Finale...................GOD SAVE THE QUEEN.

14 mars.—156—qi

## 16ème Anniversaire

DE LA

## Fondation de l'Union de Prières

A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

**Mardi prochain, le 19 courant,**

A SEPT HEURES P. M.

PROGRAMME.

Entrée............................Orgue, Solo.

AVIS ET ANNONCES.

De profundis..................Chœur et Orgue.

SERMON.

Vir Fidelis, *en mi*...............Lambillotte.
O cor amoris victima..............Lambillotte
(Solo Soprano, Chœur et Orchestre.)
Subtuum...........................D'Angou.
(Solo de Baryton, Chœur et Orchestre.)
Tantum ergo.......................Bergé.
(Solo de Basse et de Tenor, Chœur et Orchestre)

BÉNÉDICTION.

Laudate Dominum, 5e ton.
Marche du sacre du Prophète.......Meyerbeer.

13 mars. 155


## VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

### Sucre endommagé.

Il sera vendu aux magasins de MM. Gillespie, Moffatt et Cie., rue St. Paul, LUNDI prochain, 18 Mars, pour le compte des intéressés:

R 26 boucauts de SUCRE DE CUBA
5 tierçons do do

Endommagés pendant le voyage d'importation par le steamer "Equator" et du chemin de fer d'Halifax le Grand-Tronc.

Vente à ONZE heures.

JOHN LEEMING & CIE, Encanteurs.

157

## Club à Patiner Victoria.

## TOURNOI DE PATINEURS,

JEUDI, 28 MARS 1867.

PREMIER PRIX—Coupe de la valeur de $50 ouverte à tout le monde. Les concurrents non membres du Club devront être présentés formellement par un membre. Les patineurs de profession sont exclus.

DEUXIEME PRIX—Valeur de $50, ouverte aux membres du Club seulement, le vainqueur du premier prix sera exclus.

TROISIEME PRIX—Valeur de $50, ouverte aux jeunes Dames, membres du Club, au-dessous de 14 ans.

Les compétiteurs voudront bien envoyer leurs noms au Secrétaire (39, Petite Rue St. Jacques) le ou avant le 26 courant.

15 mars. 157—s

## Institut des Artisans Canadiens.

### LECTURE PUBLIQUE.

A la séance de VENDREDI prochain, le 15 du courant, M. MONTPETIT fera une Lecture sur *L'INTELLIGENCE AIDÉE DU CAPITAL*, et M. THIBAULT continuera ses Entretiens sur *L'HISTOIRE DU CANADA*.

Le public est respectueusement prié d'y assister. Des siéges seront réservés pour les Dames.

Par ordre,
OSWALD COURSOLLES, Secretaire.

156

## AVIS

Aux Droguistes, Marchands de Liqueurs, Distillateurs, Epiciers, Marchands Ferronniers, etc., etc., etc.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment considérable de DROGUES, PARFUMS, ESSENCES et autres étiquettes pour tous les goûts, aussi un assortiment d'étiquettes brevetées donnant la direction, avec des sacs de papier pour farine améliorés et brevetés, pour les marchands de farine, épiciers, etc.

WM. MANSON, Marchand de papier.

Salles d'Echantillons au-dessus de T. Doucet, Ecr, Notaire, No. 63, rue St. François-Xavier.

Montréal, 15 mars 1867. t—157

## SUCRE NOUVEAU.

A VENDRE ET SUR LE POINT D'ARRIVER

294 Boucauts } SUCRE NOUVEAU de MOSCOUADE.
45 Tierçons }

JOHN RHYNAS
No. 11, RUE STE HÉLÈNE.

15 mars—157 t

## BUREAU A LOUER,

No. 69, Rue St. François-Xavier, ci-devant occupé par la Compagnie Télégraphique de la Province et autrefois par Nichols & Robinson comme bureau de change.

Il est situé dans le centre des affaires et admirablement adapté pour un Bureau de Courtier.

S'adresser à
Mr. DAKERS,
Sec. Cie. Teleg. Montréal.

15 mars—157 d


## Vente par Autorité de Justice.

Les Immeubles suivants appartenant à la communauté de biens qui a ci-devant existé entre feu JASPEN G. SIMS, Ecuier, décédé, en son vivant de Montréal, et Dame MARGARET McNIDERS, son épouse, de Montréal, seront adjugés au plus haut enchérisseur, au bureau du notaire soussigné, No. 73 Petite Rue St. Jacques, LUNDI, le PREMIER AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi, sujets aux conditions de vente qui seront alors annoncées, savoir:

1o. Ce terrain morceau de terre sis et situé dans la cité de Montréal, borné comme suit: En front par la rue Notre-Dame, en arrière par la rue du Champ-de-Mars, d'un côté au nord-est par la succession ou les représentants de feu l'Honorable Benjamin Viger, et de l'autre côté, au sud-ouest par la succession de feu l'Honorable Joseph Masson, et de la contenance de cent pieds de largeur en front sur la rue Notre-Dame susdite, de quatre-vingt-dix-huit pieds de largeur en arrière sur la rue du Champ-de-Mars susdite, de cent quatre-vingt-dix-sept pieds en profondeur sur la ligne du côté nord-est et de cent quatre-vingt-dix-sept pieds en profondeur sur la ligne du côté sud ouest, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure, avec une maison de première classe, à trois étages, la façade en pierre de taille, avec écuries et dépendances dessus érigées.

2o. Un emplacement situé sur la rue St. Louis, à laquelle il fait face, dans le faubourg St. Louis, de la dite cité de Montréal, de la contenance de quarante-trois pieds en front et en arrière, sur quatre-vingt-un pieds en profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, avec deux maisons en pierre à deux étages et deux écuries en brique dessus érigées, bornées, les dites prémisses, en front par la rue St. Louis susdite, en arrière par la propriété de Frederick Finlay, d'un côté par les héritiers Primeau et de l'autre côté par la propriété d'Etienne Lafricain.

Les propriétés susdites peuvent se diviser en quatre lots si on le désire.

Daté à Montréal ce treizième jour de février, mil huit cent soixante-sept.

W. EASTON, N. P.

15 mars 1867. ds a—157

No. 2,023. } Cour de Circuit.
Province du Canada, } LOUIS VADNAIS, Demandeur, vs. AMBROISE
Comté de Berthier. } FRAPPIER, Défendeur.

AVIS PUBLIC.—Par encan public et par suite de saisie, il sera vendu par l'huissier soussigné, au domicile du Défendeur en cette cause, en la cité de Montréal, le vingt-troisième jour de Mars courant, à trois heures de l'après-midi, tous ses meubles et effets de ménage, consistant en tables, chaises, moulin à coudre, &c. Le tout sera vendu et adjugé au plus haut offrant et dernier enchérisseur pour argent comptant.

P. LECLERC, H. C. S.

Montréal, 15 mars 1867—157


## DUHAMEL & DROLET,

AVOCATS,

Bureau: No. 26, Rue St. Vincent, Montréal
JOSEPH DUHAMEL. | GUSTAVE A. DROLET.

M. Drolet suivra les cours de St. Jean.

22 sept. 12 sm

## VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR.

### Grande Vente de Commerce

PAR CATOLOGUE DE

### MARCHANDISES SECHES

(NOUVELLE IMPORTATION DU PRINTEMPS.)

JEUDI, le 21 courant, on vendra aux magasins du soussigné, Nos. 459 et 461, Rue St. Paul, un FONDS TRES CONSIDERABLE ET DE VALEUR DE MARCHANDISES SECHES, nouvelle importation du printemps, comprenant plus de

### 200 Balles et Caisses,

COMPRENANT:

| | | |
|---|---|---|
| 250 | pièces d'Etoffes assorties pour robes | |
| 65 | do | Soie noire do |
| 96 | do | Lustres de goût rayés |
| 110 | do | Lustres noirs et blancs |
| 32 | do | Tapis de chanvre 4-4 |
| 55 | do | Etoffe grise tout laine |
| 310 | do | Doeskins et Tweeds assortis |
| 60 | do | Tweeds et Etoffes à habit 6-4 |
| 50 | do | Draps de Pilote bleus union |
| 120 | do | Toile de 40 pouces |
| 200 | douzaines de Cravates de goût | |
| 70 | pièces de Draps noirs union et tout laine | |
| 115 | do | Flanelles unies et de goût |
| 350 | do | Indiennes madder et autres |
| 50 | douzaines Casques en drap pour hommes et garçons | |
| 45 | pièces de Moltons unis et rayés | |
| 130 | do | Cobourgs noirs et autres |
| 52 | do | Etoffe à pantalons |
| 50 | do | Moleskins imprimés |
| 100 | do | Ginghams de 4-4 et 6-4 |
| 110 | do | Coton blanc. |

Coton gris, Coton de couleur et autres Collets, Bonneterie et Gants pour Dames et Messieurs

Fils, Rubans, Velours à côtes et doublures &c &c &c

Vente à DIX heures.

G. McGREGOR, Encanteur.

146


## Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

WM. McNICHOLS, *alias* KELLY. FAILLI.

Vente de Dettes, de Livres, Billets, Jugements, etc., etc., non collectés.

Il sera vendu par Encan, au Bureau du Syndic, No. 24, Rue St. Sacrement, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le 21 MARS 1867, la balance des Dettes de Livres, Billets, Jugements, etc., non collectés, tels au bilan de WM. McNICHOLS *alias* KELLY, Failli. Une Liste des dites Dettes peut être examinée au Bureau de JAMES MORGAN, Sorel, ou au Bureau du Syndic.

Vente à DEUX heures P. M.

A. B. STEWART, Syndic Officiel.

15 mars. 157


## BAUME DE ALLEN

POUR LA CURE DE

## La Consomption

ET DE

TOUTES LES MALADIES QUI Y CONDUISENT.

Tels que Toux, Rhumes négligés, Mal d'Estomac, et toutes les Maladies des Poumons.

15 mars E A 157

## NOUVEAUTES.

- *Nouveaux Samedis* (3ème série) par A. de Pontmartin, in-12, broché........$0.75
- *Hygiène de la Vue*, par A. Chevalier (2ème édition) enrichie de 77 dessins et de 3 planches coloriées, in-12 br........1.00
- *Le Lendemain du Mariage*, par A. Rondelet, in-18, br........0.88
- *L'art d'accommoder les Restes*, par le Baron de Brisse, in-12, cartonné........0.38
- *Les Ruines de mon Couvent*, 3 v. in-12, br, par Léo Bessy........1.50
- *Emilien*, nouvelles lettres à un jeune homme, par E de Margerie, in-12, br........0.80
- *Histoire contemporaine*—Portraits et silhouettes au XIXe siècle, par E. de Mirecourt, 2 v in-8o, br........3.75
- *Les grandes inventions anciennes et modernes dans les sciences, l'industrie et les arts*, par Ls. Figuier, magnifique vol. in-8o, demi-rel. maroquin........5.00
- *Merveilles de la Science* ou description des inventions modernes, par Ls. Figuier, in-4o rel........2.55
- *Lettres sur l'Angleterre*, par Ls. Blanc, 2 v. in-8o br........3.60
- *Eugénie de Guérin*, journal et fragments, par G. S Trébutien, in-12, br........0.88
- *L'Oraison Dominicale*, sermons prêchés à la chapelle des Tuileries, par M. l'abbé G. Duguerry, in-8o, br........1.10
- *La vraie Marie-Antoinette*—Etude historique, politique et morale, par M. de Lescure, broché, in-8o........0.88
- *Les Dollars* ou valeurs américaines, par Ls. Strauss, in12, br........0.25
- *La Résurrection de Rocambole*, (édit. illustrée de plus de cent vignettes) par Ponson du Terrail, in-4o br........1.50
- *Le dernier mot de Rocambole* (1ère série, édit. illustrée), par Ponson du Terrail..0.30
- *L'ATHÉISME et le PÉRIL SOCIAL*, par MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, in-8o, br., (cinquième édition)........0.38

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

155 r


## Société Permanente de Construction

DU

### DISTRICT DE MONTREAL.

### AVIS.

Un Dividende de CINQ POUR CENT pour le semestre courant, faisant dix pour cent par année sur le Fonds Permanent de cette société, est déclaré et sera payable à son Bureau le et après le PREMIER AVRIL prochain.

Une nouvelle classe d'actionnaires sera ouverte le 1er Avril aussi prochain.

Le livre est maintenant ouvert à la souscription.

P. A. FAUTEUX, Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 26 février 1867.


## A VENDRE

Un beau COFFRE-FORT (*Safe*) de Kershaw à des conditions libérales,

### ET A LOUER

Un BUREAU sur la Place d'Armes, No. 12, maison de Messire Toupin, contenant deux grandes chambres avec une superbe voûte.

Pour le tout s'adresser à P. A. FAUTEUX, au Bureau susdit, chambre No. 5.

27 fév—143 ts s p


## Aux Personnes désirant passer l'Ete à Longueuil.

Les Directeurs de LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LONGUEUIL, sur la demande d'un certain nombre de personnes et afin de rendre les moyens de communication plus faciles aux gens d'affaires qui voyagent entre la Cité de Montréal et le Village de Longueuil, se proposent de prolonger durant la prochaine saison de l'Eté, l'heure de service fournie par leurs vapeurs, entre le Pied-du-Courant et le Village, de manière à partir chaque soir à 8½ heures de Longueuil et à 9 hres du Pied-du-Courant.

25 février—141 m o


## VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Propriété améliorée sur la RUE SHERBROOKE et lots à bâtir sur les RUES ST.-URBAIN et ONTARIO appartenant à M. H. A. BUDDEN.

LE soussigné a reçu instruction de M. H. A. BUDDEN de vendre à ses salles d'immeubles, 364 rue Notre-Dame, JEUDI le 21 MARS courant, la propriété formant le coin sud-ouest des rues Sherbrooke et St Urbain, ayant un front de plus de 200 pieds sur la rue Sherbrooke, la superficie étant d'environ 26,500 pieds. La maison est solidement bâtie, pourvue de toutes les commodités modernes, etc.

—AUSSI—

5 lots à bâtir adjacents sur la rue St. Urbain, de 25 pieds de front sur 92 de profondeur chaque, avec une ruelle de 16 pieds en arrière, et

Le lot formant le coin des rues Ontario et St. Urbain avec 4 lots adjacents de 25 pieds de front chaque, tous sur la rue Ontario.

Propriété commuée. Titre incontestable. Conditions faciles.

Vente à heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

156


## Commis demandé.

Un jeune homme de la campagne, non marié, de quelques années d'expérience dans le commerce, surtout des marchandises sèches, sachant l'anglais et le français, trouverait une situation en s'adressant à

H. LAROCQUE, Marchand, St. Jean, C. E.

13 mars 1867. q—155

## Société de Construction Mutuelle

### DE MONTREAL.

ENREGISTRÉE D'APRÈS UN ACTE DU PARLEMENT.

### AVIS.

La première appropriation dans cette société aura lieu à son Bureau, No. 6, Rue Bleury, VENDREDI SOIR, le 29 MARS prochain.

Tous les membres en arrière sont priés de payer avant cette époque, vu qu'il n'y aura que les membres ayant payé entièrement tout ce qu'ils doivent qui pourront participer à la dite appropriation.

Les personnes voulant devenir membres peuvent donner leurs noms tous les Vendredis soirs au Bureau de la société susdite, de 7½ h. à 9½ h.

WILLIAM TURNER, Président.

27 fév—144—D


## LA SOCIETE D'ASSURANCE EUROPEENNE.

**Etablie A. D. 1849.—Incorporée A. D. 1854,**

Autorisée par les Parlements Anglais et Canadien à émettre des

ASSURANCES SUR LA VIE,

Rentes Annuelles, Dotations

ET GARANTIE DE FIDELITE.

**Capital--£1,000,000 Stg.**

REVENU ANNUEL AU-DESSUS DE £330,000 Sterling.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

Polices émises pour faire face à toute éventualité
Avantages spéciaux pour les Assureurs;
Prix modérés de prime, combinés avec la plus grande sécurité.

Durant les quinze années d'existence de cette Société, elle a rencontré à un degré sans égal le support et la confiance du Public, et c'est maintenant UNE DES PLUS GRANDES SOCIETES D'ASSURANCE SUR LA VIE DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles Assurances effectuées en 1865 ont rapporté le Revenu considérable de Prime de QUARANTE-TROIS MILLE LOUIS STERLING.

Les Réclamations sur la Vie et les Boni payés par la Société depuis son origine, excèdent UN MILLION ET UN QUART STERLING; aucune réclamation n'a été contestée.

LE DEPARTEMENT DE LA MARINE ROYALE

ET

SUR LA VIE MILITAIRE

Est sous le patronage spécial de

SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ

LA REINE.

VICE-PATRONS:

Le MARECHAL SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE CAMBRIDGE, K. G., K P., G. C. B., G. C. M G., Commandant Général en Chef.

SA GRACE LE DUC DE RICHMOND.

LE TRES HON. LORD GREY.

LE TRES HON. SIR STAFFORD NORTHCOTE, Bart., M. P., Président de la Chambre de Commerce.

VICOMTE EVERSLEB, A. D. C., de la Reine.

AMIRAL SIR JAMES ALEX. GORDON, G. C. B.

GENERAL SIR JOHN F. BURGOYNE, Bart. G. C. B., Inspecteur-Général des Ingénieurs

GENERAL SIR HEW D. ROSS, G. C. B., R. A.

MAJOR-GENERAL LORD WILLIAM PAULET, K. C. B., Adjudant-Général.

LIEUT.-GEN. SIR JAMES HOPE GRANT, G. C. B., Quartier-Maitre Général.

LIEUT.-GEN. WILLIAM FRED. FORSTER, K. H., Secrétaire Militaire.

PRESIDENT DES DIRECTEURS:

SIR FREDERICK SMITH, K. H, F. R. S.

Des POLICES SUR LA VIE sont accordées aux Officiers de Marine et de l'Armée, soit en service actif ou non, à des conditions très favorables.

Les personnes résidant ou sur le point de résider dans les climats des tropiques, ainsi que les vies invalides, sont assurées à des prix très faciles.

Département des Garanties.

La SOCIÉTÉ EUROPÉENNE est la seule dont les bons de garantie sont acceptés par le Gouvernement Anglais—par lequel ses affaires et sa position sont sujettes au scrutin annuel—donnant ainsi une forte preuve de sa stabilité et responsabilité.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA:

**71--Grande Rue St. Jacques--71 Montréal.**

DIRECTEURS EN CANADA:

(Tous sont des actionnaires entièrement qualifiés)
HENRY THOMAS, Ecr., Président.
HUGH ALLAN, Ecr.
C. J. BRYDGES, Ecr.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
FRANÇOIS LECLAIRE, Ecr.
L'HON. CHAS ALLEYN, C. R., M. P. P., Québec

GERANT POUR LE CANADA:

EDWARD RAWLINGS,

Qui peut donner toutes les informations.

7 février. k 126—tm

## VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

### Ce Matin.

GRANDE VENTE DU PRINTEMPS

DE

### Nouveaux Meubles de Menage,

(De New-York, Boston, Toronto et Oshawa.)

LE sousigné a le plaisir d'annoncer aux citoyens de Montréal la vente, par Encan, qui aura lieu VENDREDI MATIN, 15 courant, à ses vastes Salles, 139, Grande Rue St Jacques, consistant en une

**Grande et belle Collection de Meubles, etc., etc.,**

comme il n'en a jamais été offert, en cette cité et dont la description, bien imparfaite, est comme suit:

DIX ASSORTIMENTS de SALON en acajou, couvertures verte, bleue, barrée, bleu et or cramoisie et argent, vert et or, et brocatelle de soie Solférino—par Lowenbein et Cie, N. Y.

DOUZE SETS de Chambre à coucher, en noyer huilé, le dessus en marbre—par Chas. G. Pease & Cie, Boston.

DIX SETS de chambre à coucher, en noyer B. sculpté et poli, dessus en marbre—par Jacques & Hay.

DIX SETS de chambre à coucher en tout en noyer sculpté et poli.

SOFAS, Tête-à-Têtes et en noyer noir sculpté et poli.

Tables de Centre en noyer et bois de rose, rondes et ovales.

UNE TABLE de Centre en mosaïque, Chaises de Salle et berceuses le siége en crin, Chaises de chambre à coucher et à dîner et berceuses le siége en cane.

GARDE-ROBE sculptés et polis.

Bibliothèques en noyer noir do do

TABLES ovales et bancs pour les fleurs, dessus en marbre. Etagères pour livres Whatnots, gothiques, etc

NOUVEAUX PATRON de Chaises Streching.

—AUSSI—

Une consignation directe de MM. Henry Brunner et Cie, de Birmingham, de MIROIRS de Salon, anglais, mesurant de 50 x 40 à 42 x 32, et plus de 300 Gravures encadrées, &c., &c. &c.

—AUSSI—

Tapis Rideaux damassés, Linge de table, Argenterie, beaux Couteaux à manche d'ivoire, Fourchettes et Cuillères galvanisées, et un grand assortiment de Meubles de ménage

Vente à DIX heures.

L. DEVANY, Encanteur.

153

## AVIS.

Le soussigné, afin de satisfaire aux exigences des personnes qui achètent des MEUBLES, etc., à ses ventes, et qui peuvent ne pas trouver commodes de transporter leurs effets immédiatement, a LOUE DE VASTES PREMISES, dans l'intention expresse d'accorder à iceux un EMMAGASINAGE SUR AU PREMIER MAI prochain.

L. DEVANY, Encanteur.

Montréal, 14 mars 1867.—156

CONTINUATION

DE LA

## GRANDE VENTE

A

## BON MARCHE

*Avant de se rendre à ses Nouveaux Magasins*

A COMMENCER

**Lundi, le 4 Mars courant.**

Cette vente s'ouvrira avec l'assortiment suivant, sur lequel on attire particulièrement l'attention, savoir:

5,000 verges soie noire glacée à 5s, dont le prix sterling ordinaire est 7s à 8s.
10 caisses robes de printemps à 50 pour cent au-dessous du prix sterling ordinaire
5 balles de shirting et coton blanc
3 caisses mousselines du printemps et indiennes légères

Un immense assortiment de tweed du printemps et plusieurs centaines de robes de soie de goût.

LE TOUT DOIT ÊTRE VENDU DANS LE COURS DE LA SEMAINE AUTANT QUE POSSIBLE.

Les soussignés informent respectueusement leurs pratiques et le public en général qu'ils sont maintenant à VENDRE leur assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES à des prix très réduits, dans le dessein de débarrasser les prémisses qu'ils occupent maintenant, avant le 1er Avril prochain A cette date, ils se transporteront à leur NOUVEAU MAGASIN dans lequel ils placeront un NOUVEL ASSORTIMENT qu'un employé de la maison est actuellement à choisir en Europe.

Leur assortiment actuel se compose de

SOIERIES

Noires et Moirées,
Gros de Londres, do do
Soieries unies et de goût
Popeline irlandaise.

ETOFFES POUR ROBES

Challies Français,
Popelinettes,
Grenadines, Mousselines.

CHALES

Paisleys, Cachemires
Do Noir et Blanc.

MERINOS FRANCAIS

Manteaux de Soie et de Drap,
Broderies,
Gants et Bonneterie en
Soie, Coton et Fil pour
Dames, Messieurs et Enfants.

DEPARTEMENT DES TOILES

Toiles pour Tables,
Nappes et Toiles de toute description.

TAPIS

Tapis de tapisserie, Kidderminster,
Bruxelles, Velours, &c &c

VELOURS et VELOURS CROISÉ.

GANTS DE KID

de Jouvins, Alexandre et Nemos,
Célèbres manufacturiers français.

TAPIS TOILE CIREE

Tapis en toile cirée pour Table et Plancher,
Anglais et Américain de toute description

OUTRE UN ASSORTIMENT DE NOUVEAUTÉS DE CHOIX TROP LONG A ÉNUMÉRER.

Les étrangers de la campagne feront bien de visiter ce célèbre établissement pendant les six semaines suivantes, car ils n'auront jamais une aussi bonne occasion d'acheter à aussi bon marché des Marchandises Sèches, vû que les soussignés sont déterminés à ne pas emporter une seule pièce du VIEUX MAGASIN DANS LE NOUVEAU, et à tout vendre

**A n'importe quel prix.**

## H. & H. MERRILL,

Nos. 274 ET 276, RUE NOTRE-DAME.

Montréal, 4 mars 1867—147 si c k

## A LOUER

*En possession au 1er Mai prochain,*

DEUX CAVES A VIN ET A BIÈRE, mesurant 83 x 32, avec un appareil en zinc pour laver les bouteilles et un trou de cheminée pour un poêle, situées sur la Petite Rue St Jacques.

S'adresser à ce Bureau.

7 mars. 150—qu

## VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

### Ce Matin.

VENTE A L'ENCAN D'UN MAGNIFIQUE FONDS D'EPICERIE EN DETAIL TOUT NEUF.—J'ai reçu instruction du propriétaire de l'ENTREPOT JAPONNAIS, No. 85, Rue Notre-Dame Est, en face du Dr. Picault, de vendre MERCREDI, le 13 et les JOURS SUIVANTS son fonds entier de belles Epiceries Fraiches, Vins, Brandies et Liqueurs de toutes sortes et de toutes marques, magnifiques boites de Thé, Raisins, Fruits, etc.

Vente chaque jour à DIX heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

152

### Ce Matin.

GRANDE VENTE ANNUELLE PAR CATALOGUE DE PIANOS, comprenant QUATORZE magnifiques INSTRUMENTS finis, dans d'élégantes boites en palissandre, tout neufs, ayant 7 octaves, avec les améliorations modernes et chaque instrument garanti pour 5 ans, étant la 8ème consignation annuelle de ce célèbre facteur,

JAMES W. VOSE, BOSTON.

Pour être vendu par encan public dans les splendides bâtisses de M. SHAW, 97 Grande rue St. Jacques, Montréal, VENDREDI 15 MARS, à ONZE heures A. M. Les PIANOS de VOSE sont bien connus comme possédant la *force*, la *douceur* du son et la *durée*. Aujourd'hui, plus de cent de ces Pianos sont distribués dans les premières familles de Montréal. Et il n'est pas encore arrivé que l'on ait été obligé d'avoir recours à l'agent, afin de les faire réparer. Le son en est si délicieux, le mécanisme est si parfait que des personnes, obligées de vendre leurs meubles à leur départ pour l'Europe, ont vendu ces Pianos beaucoup plus cher qu'il ne les avaient payés. Dans la vente, chez le commissaire général Lamesurc, après trois ans d'usage, on en a vendu un £22. 10s de plus qu'il n'avait coûté; chez M. Levy £31 de plus; chez le député commissaire Price, après 2 ans d'usage, £17. 10s. On pourrait citer d'autres exemples pour démontrer que ces instruments sont de premier ordre pour la durée, la force et la pureté du son.

Le lot à vendre le 15 Mars est d'un mécanisme supérieur et d'un grand fini, et ils sont garantis pour 5 ans. Il seront vendus selon les conditions loyales auxquels M. Vose est habitué, savoir: Tout instrument sur lequel il y aura deux enchères ne sera pas retiré.

On espère que M. Vose sera présent le jour de la vente. Les Pianos seront exposés 2 jours avant la vente.

Vente à ONZE heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

150ti c

### Ce Soir.

GRANDE VENTE DE LIVRES DE PRIX. —CE SOIR, à sept heures et demie, la grande vente de livres par catalogue se continuera aux salles de M. SHAW, 97 Grande Rue St. Jacques. 157

VENTE D'UN LOT DE CHOIX DE MEUBLES DE MÉNAGE, comprenant Sofa, Fauteuils, Chaises, Matelats, Tapis, Miroirs, deux bons Pianos de seconde main, etc., etc., LUNDI, le 18 courant. A la vente hebdomadaire ordinaire de M. Shaw, on vendra, à ses salles, 97 Grande Rue St. Jacques, l'ameublement d'une résidence privée. Vente à DIX heures. La livraison suivra immédiatement.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

157

## LE PAIN KILER

EST UN

BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES.

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage; les Pharmaciens en constatent la demande fréquente, et les Droguistes en Gros la considèrent comme un des Articles les plus importants de leur commerce.

Tous les Marchands de Médecine parlent en sa faveur, et sa réputation comme

REMEDE DE GRANDE VALEUR

Est parfaitement reconnue et en fait la

PLUS IMPORTANTE MÉDECINE DU SIÈCLE

PRIS INTÉRIEUREMENT, IL GUÉRIT

la Dyssenterie,
le Choléra, la Diarrhée,
les Crampes, les Douleurs d'Estomac,
d'intestins, les Coliques, la Dyspepsie, le
Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, &c., &c.

APPLIQUÉ A L'EXTÉRIEUR, IL GUÉRIT

les Clous,
les Contusions,
les Panaris, les Coupures,
les Brûlures, les Entorses, les
Tumeurs, les Maux de Dents, les
Douleurs de la Figure, la Névralgie,
le Rhumatisme et les Engelures des Pieds,
etc., etc., etc.

La Douleur semble être l'apanage des pauvres mortels de même que la mort, et elle s'abat sur nous à tout moment. Il est conséquemment très-important que l'on puisse se procurer des moyens de soulagement au moment où nous en avons besoin.

Ce moyen de soulagement réside dans le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, dont la réputation est répandue sur tout le globe. Dans les glaces des régions polaires comme sous le soleil des tropiques, sa vertu est reconnue et appréciée. Et en lui l'humanité souffrante a trouvé un soulagement à ses douleurs

L'effet du PAIN KILLER sur le patient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, Douleurs d'Intestins, Choléra, Dyssenterie et autres dérangements du système. Son succès comme remède appliqué à l'extérieur dans les cas de Brûlures, de Contusions, d'Entorses, de Coupures, de Piqures d'Insectes, etc., lui a valu les premières places parmi les médecines du jour.

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez le PAIN KILLER VÉGÉTAL de PERRY DAVIS, et pas d'autre.

☞ A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Prix, 15 Cts., 25 Cts., 50 Cts. la Bouteille.

**Perry Davis & Fils,**

Fabricants et Propriétaires,
378, Rue St. Paul,
Montréal, C.E.

Juillet. e

## ORDRE DEPARTEMENTAL, No. 70.

DEPARTEMENT DES POSTES,
Ottawa, 12 Février 1867.

# LETTRES, JOURNAUX, &c, &c, &c,

POUR LES

# Indes Occidentales,

L'AMÉRIQUE DU SUD,

# L'Australie et la Nouvelle Zélande,

VIA NEW-YORK.

Les LETTRES, JOURNAUX, &c., destinés pour les endroits ci-dessus nommés pourront être expédiés du Canada, par la voie de New-York, dans les malles faites quotidiennement pour cette cité aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton,

## SUR PAIEMENT D'AVANCE

Des taux suivants au moyen de

## TIMBRES-POSTES CANADIENS.

| PAYS, Etc. | Taux sur les Lettres par ½ once. | Par chaque Journal | Pamphlets, Revues et Impressions. |
|---|---|---|---|
| | Cts. | Cts. | Centins. |
| Acapulco | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Aspinwall | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Bolivie | 34 | 5 | 5 par oz |
| Brésil. { Bahia, Para, Pernambuco, Rio Janeiro } | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Equateur | 34 | 5 | 5 par oz |
| Amérique Centrale { Costa Rica, Guatemala } | 10 | 2 | 2 par 4oz |
| Chili—Valparaiso | 34 | 5 | 5 par oz |
| Cuba. { Cardenas, Havane, Matanzas, Puertoprincipe } | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Honduras | 34 | 5 | ......... |
| Mexique | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Mexique via Havane | 10 | 2 | 5 par oz |
| Nouvelle Grenade, exc. Aspinwall et Panama | 18 | 5 | ......... |
| Nicaragua:— | | | |
| Côté du Pacifique | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Côté du Golfe du Mexique | 34 | 5 | ......... |
| Panama | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Péron, Callao, Lima | 22 | 5 | 5 par oz |
| St. Thomas, par le paquebot des Etats-Unis | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| St. Thomas via Havane | 34 | 5 | 5 par oz |
| Venezuela—Laguayra, Porto Cabello | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Indes Occidentales (Anglaises):— Bahamas (Nassau), Barbades, Demerara, Dominique, Essequibo, Grenade, Jamaique, Nevis, St. Kitts, Ste. Lucie, St. Vincent, Tobago, Mrinidad | 10 | 2 | 2 par 4 oz |
| Indes Occidentales (étrangères, excepté Cuba et St. Thomas): Guadeloupe, Haiti (St. Dominique), Pertinique, Porto Rico, Santa Cruz | 34 | 5 | ......... |
| Australie et la Nouvelle-Zélande via New-York et Panama, par steamer laissant New-York le 11 de chaque mois | 22 | 5 | 5 par oz |

Les lettres expédiées par cette route peuvent être enregistrées jusqu'à New-York sur paiement d'avance par timbre-poste de 5 centins additionnel par lettre.

Toutes Lettres, Journaux, etc, pour les susdites places devant passer par la route de New-York devront être adressés "viâ New-York."

Un Maître de Poste ayant à expédier des lettres, etc., ainsi adressées, devra les mettre en malle pour celui des six bureaux cités ci-dessus nommés qui conviendra le mieux relativement à la position de son bureau et de New York.

*Enregistrement de Journaux et Livres pour le Royaume-Uni.*

2. Un paquet de Journaux ou de Livres, adressé au Royaume-Uni, peut être envoyé *enregistré* sur paiement d'avance, par Timbre-Poste, de la même charge d'enregistrement que sur les lettres pour la même destination, savoir: 8 centins en sus du port ordinaire.

*Lettres en partie payées d'avance.*

3. En appliquant le taux non payé de 7 centins sur les lettres passant dans la Province, mises à la poste non payées ou non entièrement payées d'avance—les Maîtres de Postes observeront qu'une lettre passe soit comme payée d'avance à 5 centins par ½ once, à condition que tout le port dû soit entièrement payé d'avance—dans ce dernier cas le taux entier de 7 centins par ½ oz, devrait être marqué et une déduction faite du montant qui aurait été payé—ainsi sur une lettre d'une once dont 5 centins seraient payés d'avance, le taux sera de 14 centins payés, 9 centins resteront à charger et à percevoir lors de la délivrance.

L'objet du taux non-payé de 7 centins, est d'encourager le paiement d'avance, et par ce moyen exempter le Bureau de Poste des frais et trouble de compte et de perception, mais ce but est également manqué que la lettre soit complètement non-payée ou seulement en partie payée d'avance—et en conséquence le taux de 7 centins s'applique à la charge entière sur la lettre dans les deux cas.

Dans le cas de lettres allant aux Etats-Unis ou en revenant, nul crédit est donné pour aucun paiement d'avance partiel du taux de 10 centins; d'après la loi du Bureau de Poste des Etats-Unis, tout montant de paiement d'avance partiel est forfait et la lettre chargée comme complètement non-payée.

*Timbres de Billets de loi et d'enrégistrement.*

4. Les Maîtres de Postes auxquels est confiée la vente des Timbres de Billets de Loi ou d'Enrégistrement (Timbres employés dans le Bas-Canada en paiement des honoraires sur les actes, etc., dans les Bureaux d'Enrégistrement) sont requis d'avoir soin de tenir leurs comptes et remises reliés à telles ventes, et les demandes pour d'autres timbres, entièrement distincts de leur comptes, remises et demandent concernant le Revenu des Postes, les Timbres-Poste et Mandats d'Argent.

*Avis au Public des heures de Bureau et de Malle.*

5. Les Maîtres de Postes devront se rappeler qu'à chaque Bureau de Poste un avis imprimé ou écrit mentionnant le temps de l'arrivée et de la clôture des Malles, et les heures pour ouvrir le Bureau le matin et le fermer le soir, doit être affiché pour l'information du public.

*Lettres mises à la Poste sans adresse, etc.*

6. Lorsque des lettres sont déposées à la Poste sans adresse, ou qui, pour toute autre raison, ne peuvent être transmises par la Malle, elles devront être envoyées par la première Poste au Maître Général des Postes, mais avant de le faire, les Maîtres devront veiller à ce qu'elles soient étampées, et que la raison pour laquelle elles sont envoyées au Maître Général des Postes soit écrites sur icelles.

*Lettres déposées trop tard.*

7. Lorsqu'une lettre est déposée à un Bureau après le départ de la malle pour laquelle elle est destinée, mais le même jour, le Maître de Poste devra, soit par étampe ou avec plume et encre, la marquer "Trop Tard," pour démontrer que la lettre a été déposée trop tard pour la Malle du jour duquel elle porte la marque.

*Les Journaux pour délivrance ne devront pas être lus dans les Bureaux de Poste.*

8. Les Maîtres de Postes veilleront à ce que les journaux ou publications périodiques passant par leurs Bureaux, ou venant à leurs Bureaux pour être délivrés, ne soient ni ouverts ni lus par eux-mêmes, non plus que par aucune personne autre que celle à laquelle ils sont adressés La coutume de permettre que des Journaux ou Publications Périodiques soient ainsi ouverts ou lus, est très répréhensible et conduit à des abus et à des plaintes, même lorsque l'irrégularité est alléguée comme ayant eu lieu avec la permission de la personne à laquelle est adressé le Journal ou Publication Périodique.

*Manuscrits désignés pour l'Impression* (Book Manuscript) *et Epreuves d'Imprimeurs.*

9. Dans l'Ordre Départemental No. 65, daté 24 Novembre, 1863, permission fut donnée pour que les Manuscrits désignés pour l'Impression (Book Manuscript) et Epreuves d'Imprimeurs, corrigées ou non, passassent aux taux de un centin l'once pour la matière imprimée, et maintenant il appert qu'il est nécessaire d'expliquer aux Maîtres de Postes, que par l'expression Manuscrits désignés pour l'impression (Book Manuscrits), on entend les feuilles écrites de tout Livre, et l'intention étant d'encourager les productions littéraires, en donnant aux auteurs plus de facilité pour envoyer telle matière à leurs éditeurs et la recevoir par la Poste. Les Epreuves d'Imprimeurs sont les impressions prises par un imprimeur pour correction ou examen, de toute matière passant par sa Presse. Sous d'anciens règlements les marques écrites pour corriger ces épreuves les rendaient sujettes au port de lettre lorsque envoyées par la Malle, et l'intention de l'Ordre Départemental auquel il est référé était de relâcher la règle en faveur de ces épreuves, et de leur permettre, lorsque corrigée, de retenir leur caractère de matière imprimée, et de passer aux taux de charge comme matière imprimée.

H. L. LANGEVIN,
Maître Général des Postes.

6 Mars. 149—dz.


## A LOUER,

AU SAULT-AUX-RECOLLETS, tout vis-à-vis du Rapide, une TERRE en bon ordre, avec Maison neuve en brique très-confortable, Grange, etc. Cette Terre, à proximité de la Ville, serait d'un grand avantage pour un Cultivateur qui aurait l'intention de faire la culture des denrées. Le sol est d'une qualité supérieure. S'adresser sur les lieux à

ANT. JARY,
Sault-aux-Récollets.

4 mars 1867. m E—146

## GRILLES AMÉLIOREES DE GCING POUR CUISINE.

Les GRILLES susdites sont les seules qui sont fabriquées de manière à alimenter deux rotissoires également et constamment, avec moins de combustible que la plupart des Grilles. Le surplus de la chaleur prépare de l'eau pour les Bains, &c Elles sont solides, durables, avec des tuyaux d'accès facile, et donnent une complète satisfaction Les Grilles susdites ont été en usage depuis six ans. Les personnes peuvent en juger elles-mêmes en en achetant. Par une amélioration récente, elles ont été arrangées pour chauffer avec du bois ou du charbon. On peut voir des échantillons.

MEILLEUR et Cie.,
Seul Agent pour le Canada,
526 Rue Craig

8 février—127

# A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo. Sayer & Cie vieux de 2 ans
400 do de do vieux de 4 ans
100 do de do vieux de 6 ans
50 do do do vieux de 10 ans
70 do Ch. Coran & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontillado, en caisses
Cachet Rouge do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

**Jules Fournier,**
420, Rue St. Paul,
*Importateur Général.*

10 juillet—252

## A Louer,

Une vaste BATISSE à DEUX ETAGES, de 50 pieds de long avec une grande Cour, dans la rue Lagauchetière, en haut de la rue Côté, bien propre à une Boutique de Charpentier ou à tout genre de Manufacture, ayant de la place pour un engin à vapeur.

S'adresser à
GERSHOM JOSEPH, Avocat,
41 Petite Rue St. Jacques.

113 février—131 m

# COMPAGNIE
# D'Assurance Mutuelle contre le Feu
DE LA
# CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS:

BENJ. COMTE, Ecr., Président;

| | |
|---|---|
| HUBERT PARÉ, Ecr., | LOUIS COMTE, Ecr., |
| ANDRÉ LAPIERRE, Ecr., | F. J. DURAND, Ecr., |
| ALEXIS DUBORD, Ecr., | R. A. R. HUBERT, Ecr., |
| F. X. ST. CHARLES, Ecr. | J. C. ROBILLARD, Ecr. |

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURAECE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt les Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No Ru St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.

215 o

## Aux Personnes désirant passer l'Ete à Longueuil.

Les Directeurs de LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LONGUEUIL, sur la demande d'un certain nombre de personnes et afin de rendre les moyens de communication plus faciles aux gens d'affaires qui voyagent entre la Cité de Montréal et le Village de Longueuil, se proposent de prolonger durant la prochaine saison de l'Eté, l'heure de service fournie par leurs vapeurs, entre le Pied-du-Courant et le Village, de manière à partir chaque soir à 8½ heures de Longueuil et à 9 hres du Pied-du-Courant.

25 février—141 m c

# MACHINES A COUDRE

## J. D. LAWLOR,

MANUFACTURIER ET MARCHAND DE MACHINES A COUDRE,

Offre en vente les Machines Lock-Stitch Ætna, Machines sans bruit pour Tailleurs, Cordonniers et les Familles.—Elles sont construites sur le même principe que les Machines de Singer, mais elles travaillent presque sans bruit Machines A B et C à coudre avec du fil ciré; vraies Machines de Howe, Machines de Singer; les célèbres Machines reversibles de Florence pour Familles; Moulins sans bruit de Wilcox & Gibb pour Familles; les Machines à Coudre faisant e double point de Franklin pour Familles, prix $25; la Machine à coudre du sens commun pour Familles, prix $12.

Toutes les Machines vendues sont garanties pour un an. Satisfaction entière garantie. Toujours en main toutes sortes de Fournitures pour Machines à Coudre, toute espèce de Piqures et Coutures; Couture de Famille faite promptement. On enseigne aux Dames à coudre. Toutes sortes de Machines à coudre réparées et améliorées par J. D. LAWLOR, coin de l'Eglise Paroissiale et de la Rue Notre-Dame.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des machines à cheviller de Batterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force; machines à polir le talon des chaussures; machines à enlever, rouler et fendre; machines à fendre le cuir; machines à couper et à saisir la semelle; frottoirs et tourneurs pour bottes; machines Sidewelt; machines à coudre avec du fil ciré; la vraie machine à coudre de Howe, et l'engin de Roper, à vendre chez

J. D. LAWLOR

Montréal, 13 mars. c a—155


## Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Orient.

NEW-YORK, 26 JANVIER 1867.

L'état suivant des affaires de cette Compagnie, le 31ème jour de Décembre 1866, est publié conformément aux dispositions de sa charte:

| | |
|---|---|
| Primes non méritées 31 décembre 1865 | $140,486.63 |
| Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1866 | 781,992.65 |
| Primes totales | $922,449.28 |
| Primes méritées de l'année | $734,712.85 |
| Pertes et dépenses | $421,859.67 |
| Réassurances et rapport des primes | $174,002.02 |

ACTIF.
31 décembre 1866.

| | | |
|---|---|---|
| Argent en banque | $106608.31 | |
| Stocks des Etats-Unis | 226713 75 | |
| Stocks d'Etats, Cités et et Corporations, bons et hypothèques et emprunts à demande | 152523.75 | |
| | | 485845.8? |
| Billets de souscription et autres billets à recevoir, primes non collectées et intérêt accru | | 683242.30 |
| Sauvetages et comptes non réglés | 26873.92 | 710118.22 |
| Total de l'actif | | $1195964.03 |

Le bureau des Syndics a résolu de payer six par cent d'intérêt sur les certificats du scrip non rentrés, aux détenteurs d'iceux ou à leurs représentants légaux, le ou après le 1er mars prochain.

Afin de pourvoir aux pertes probables dans le cas où les vaisseaux auraient passé le temps fixé et aux réclamations non réglées, il a aussi déclaré un dividende, non soumis à la taxe du gouvernement, de 12½ par cent, sur le montant clair des primes méritées de l'année finissant le 31 décembre 1866, pour lesquelles des certificats seront donnés le ou après le 1er Mars prochain

| | |
|---|---|
| Les profits de la Compagnie pour les certificats donnés s'élèvent à | $703,200.00 |
| Profits additionnels du 1er janvier 1866 au 1er janvier 1867 | 138,851.16 |
| Total des profits | $842,051.16 |
| Rachetés en argent comptant | 145,420.00 |
| Montant restant à la Compagnie | $696,631.16 |

(Par ordre du Bureau,)
CHARLES IRVING, Sec.

SYNDICS.

| | |
|---|---|
| Joseph Gaillard, jr., | George Mosle, |
| Edward F. Davison, | A. LeMoine, jr, |
| E. H. R. Lyman, | Wm. E. A. MacKintosh, |
| John Auchincloss, | Lawrence Wells, |
| Francis Cottenet, | Charles Lüling, |
| Alex'r Hamilton, jr., | George F. Thomae, |
| C. H. Sand, | W. F. Cary, jr., |
| Cornelius K. Sutton, | Edward Haight, |
| Leopold Bierwirth, | Simon de Visser, |
| John S. Williams, | Alex. M. Lawrence, |
| Fred'k G. Foster, | George Christ, |
| Richard P. Rundle, | John A. Ralli, |
| James Brown, | N. D. Carlile, |
| William Schall, | Leopold Huffer. |
| Wm. S. Wilson, | F. Cousinery, |
| Gustav Schwab, | John F. Schepeler. |

EUGENE DUTILH, Prés't.
ALFRED OGDEN, V.-Prés't.
CHARLES IRVING, Sec't.

AVIS.

Cette compagnie a fait des arrangements pour émettre, si on le désire, des Polices et des Certificats payables à Londres et Liverpool, au Bureau de MM. DRAKE, KLEINWORT & COHEN.

Le soussigné continue à recevoir des demandes pour des polices ouvertes et spéciales et pour effectuer des assurances sur les vaisseaux, cargaisons et frets, avec la susdite compagnie bien connue, payable en or ou en argent canadien.

HENRY McKAY,
No 18, rue St. Sacrement

Montréal, 1er fév. 1867.—122—tm c k


## Portraits en Costume d'hiver.

## W. NOTMAN

VIENT de compléter un nouvel arrangement pour des Portraits en Costume d'Hiver.

Ce style produit beaucoup d'effet et a en outre l'avantage de donner aux amis éloignés une excellente idée de nos hivers canadiens et des amusements suivants en Canada:

LA MARCHE A LA RAQUETTE
LE GLISSAGE EN TRAINES SAUVAGES
PROMENADE EN SLEIGH
LA CHASSE
LA MARCHE
L'EXERCICE DU PATIN

Donnent une variété charmante dans un Album.

**W. NOTMAN,**
PHOTOGRAPHE DE LA REINE,
17, Rue Bleury,
Montréal.

7 janvier—99

## Compagnie de Beauharnois, Chateauguay Huntingdon.

## AVIS.

L'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de la Compagnie de Navigation de Beauharnois, Chateauguay et Huntingdon, convoquée par le Président et tenue le 6 mars courant, a été ajournée à JEUDI, le VINGT-UN MARS courant, à MIDI, dans le Bureau de la Compagnie, No. 55, Rue de la Commune, dans la Cité de Montréal, et alors les affaires non-terminées seront prises en considération et transigées.

J. WURTELE,
Sec.-Très. Temporaire.

14 mars—156—sti


# Glace! Glace!! Glace!!!

CONDITION POUR FOURNIR DE LA GLACE DURANT L'ANNÉE 1867,

Livrable tous les jours (deux fois le Samedi pour l'usage du Dimanche,)

**A commencer du Premier Mai jusqu'au Premier Octobre.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10 livres par jour pour la saison | | | | $ 4.00 |
| 20 | do | do | do | 6.00 |
| 30 | do | do | do | 8.00 |
| 40 | do | do | do | 10.00 |
| 10 | do | do | pour un mois | 1.00 |
| 20 | do | do | do | 1.50 |

La glace sera livrée durant le mois d'Otobre aux personnes qui en auront besoin aux charges extra suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pratiques pour la saison, | 20 lbs par jour | | $1.50 |
| do | do | 10 lbs | do 1.00 |
| do | do un mois | 20 lbs | do 1.50 |
| do | do do | 10 lbs | do 1.00 |

Durant ce mois la glace sera livrée trois fois la semaine.

On verra de suite aux plaintes qui pourraient être faites contre les porteurs de glaces

PAIEMENT ORDINAIRE—D'AVANCE.

On fournit les Hôtels, les Vapeurs et les compagnies par contrat à des conditions libérales.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
No. 40, Carré Victoria.

4 mars 1867. tmk 147

C. V. O. DE MONTREAL.

**Avis aux Importateurs.**

Les Vaisseaux de la Compagnie V. O. M., LIGNE DE GLASGOW, doivent partir de la CLYDE pour PORTLAND comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| | | 1867 |
| ST. GEORGE, Capt. SMITH | Mercredi | 23 Janv. |
| ST. ANDREW, Capt. SCOTT | " | 6 Fév. |
| ST. DAVID, Capt. AIRD, | " | 20 Fév. |

Pour le prix du Fret et du Passage ou autre information, s'adresser à

HUGH & ANDREW ALLAN,
Agents.

70

ASSURANCE

## NORTH BRITISH & MERCANTILE

### Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

| | |
|---|---|
| Capital - - - - - | $12,000,000 |
| Accum. des Fonds - | 10,000,000 |
| Revenu Annuel - - | 2,500,000 |

*Etablissement de la Branche Canadienne.*

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS:

Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. L. Renaud, M C.L. Hon. John Rose, M P P.
Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand
C J. Brydges, Ecr., Directeur Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOC L— J. JOHNTSON
INSPECTEUR—Wm. EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties pour 'ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a 10 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a plein pouvoir de régler les pertes.

On pourra se procurer des formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéro 1 4, et LA BOURSE.

**MacDougall & Davidson,**
Agents-Généraux pour le Canada

**P. R. Fauteux,**
SOUS-AGENT


# A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

**Située au Village de Belœil**

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

partie d'une grande maison à briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre bâtiment pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière; en un mot, une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la mitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

—o—

AUSSI A VENDRE

TRES-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

## BONNES TERRES

DANS

## Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à

**J. B. BROUSSEAU,**
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques

au

**Dr. J. B. BROUSSEAU,**
Station de Belœil.

31 octobre—45


## DISPENSAIRE DE MONTREAL

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM. WOLFRED D. E. NELSON ET CIE., et M. GIRALDI (successeurs de J. M. TURCOT et Cie.,) Chimistes et Droguistes, Rue Notre-Dame, remercient leurs nombreux amis et leurs pratiques pour l'encouragement libéral qu'il leur ont donné, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, le contenu de dix-sept caisses, venant d'Eugène Rimmel, Parfumeur bien connu de Londres et Paris; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'*Achilles* et le *St. George*.

WOLFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collége des Médecins et Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 3 oct. 1866. 21

## EDWARD A. PAYET, M. D.,

MÉDECIN, CHIRURGIEN, ETC.,
LACHINE, C. E.

Bureau et résidence: 2me Cottage en brique, à l'Ouest de l'Eglise Ecossaise, rue Front.

4 mars 1867. E a—147

## A Vendre ou a Louer

UNE MAISON EN BRIQUE A TROIS ETAGES, bien située pour une place de commerce avec LOT DE TERRE de 67 sur 78 pieds, terrain voisin du Marché aux Animaux, Rue Dubord, près du Quarré Viger, avec Ecuries pour huit chevaux et autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser à

S. GIRALDI,
No. 29, Rue St. Vincent.

12 janvier—104


# GRAND CONCERT CATHOLIQUE

DE

## BIENFAISANCE

DE

## L'AMERIQUE DU NORD

DEVANT AVOIR LIEU

## LE 26 MARS 1867,

A

## Kankakee, Illinois,

SOUS L'AUTORITÉ DU

GOUVERNEMENT ET DU CLERGE CATHOLIQUE.

Pour le Bénéfice de deux Eglises Catholiques, l'éducation d'enfants orphelins et l'érection d'Ecoles, en opposition aux écoles protestantes du Père Chiniquy.

LA MUSIQUE SERA SPLENDIDE.

Après le Concert, la Compagnie fera un cadeau de $108,000 aux propriétaires de billets d'admission, présents ou non. Trois personnes seront choisies par le public alors présent, et procèderont à la distribution des cadeaux, de la manière qu'elles jugeront être la plus honnête, la plus juste et la plus équitable.

14,000 Cadeaux, évalués à $108,000, seront présentés, y inclus $15,000 en Greenbacks.

NOMBRE DE BILLETS ÉMANÉS, 1 000; PRIX, $1 CHAQUE.

*Un billet bon sur presque chaque cinq.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | cadeau en Greenbacks | | $10,000 |
| 1 | do | do | 5,000 |
| 1 | do | 1 maison en briques | 16,000 |
| 1 | do | 1 maison à 2 étages à Kankakee, Ill | 6,200 |
| 1 | do | 1 maison à 2 étages, East Avenue, Kankakee, Ill | 4,000 |
| | do | 1 maison et un lot, East Avenue, Kankakee, Ill | 3.500 |
| | do | 1 maison, grange et lot, à Kankakee, Ill | 3,450 |
| 6 | do | 6 Pianos | 3,200 |
| 1 | do | 16 lots, 1 maison et étable, à Kankakee, Ill | 2,700 |
| 1 | do | 1 lot, maison et magasin, dane Court Street, Kankakee, Ill | 2,600 |
| 1 | do | 1 lot, maison Court St., à Kankakee, Ill | 2,000 |
| 1 | do | 1 do do do | 1,900 |
| 1 | do | 10 lots à Blue Island, Ill | 2,000 |
| 1 | do | 7 do do do | 1,400 |
| 2 | do | 2 tables de billard évaluées à $600 chaque | 1,200 |
| 1 | do | 2 élégantes juments, buggy et harnais | 875 |
| 1 | do | 2 lots avec maison dans Kankakee, Ill | 1,800 |
| 1 | do | 4 lots, Kankakee, Ill | 950 |
| 1 | do | 2 mulets évalués à | 500 |
| 1 | do | 3 lots dans Kankakee, Ill. | 600 |
| 1 | do | ½ lot avec maison, Kankakee, Ill | 400 |
| | do | 34 lots dans Kankakee Ill. $200 chaque | 6,800 |
| 1 | do | 1 jument blonde | 200 |
| 1 | do | 160 acres de terre à Ste. Anne Ill | 6,000 |
| 6 | do | 6 montres en or | 400 |
| 1 | do | 1 buggy à ressorts | 100 |
| 1 | do | 1 harnais (simple) | 50 |
| 1 | do | 1 pistolet (revolver) | 25 |
| 2000 | do | en livres utiles et de valeur | 2,000 |
| 300 | do | 300 montres en argent | 3,000 |
| 4 | do | 4 machines à coudre | 400 |
| 50 | do | en anneaux (jongs) en or. | 275 |
| 2500 | do | en services en argent, cuillers, fourchettes, huiliers, etc., etc | 6,050 |
| 2000 | do | en boucles d'oreilles, épinglettes, etc | 6,000 |
| 7089 | do | en anneaux, épinglettes pour messieurs, crayons, etc | 6,425 |
| | | Total | $108,000 |

Les Cadeaux seront tirés au sort par le comité de trois choisi comme susdit, qui, étant mis sous serment, agira sous la direction du Directeur, et selon le nombre de Billets vendus, et à sa direction Le tirage au sort se fera d'une manière juste, honnête et équitable. Toutes les personnes intéressées recevront une liste des Billets gagnant aussitôt après le tirage au sort. Les personnes ayant en leur possession des Billets heureux, devront nous les expédier immédiatement, accompagnés de direction pour l'envoi de l'argent et autres effets leur appartenant. Les titres des propriétés sont parfaits. Il y a des Billets à vendre dans toutes les villes et places importantes des Etats-Unis et des Canadas. Bureau principal à Kankakee, Illinois, d'où les Billets seront expédiés aussitôt après la réception du prix, et une estampille de 3 cents pour affranchir.

Adressez à JOHN B. L. LEMOINE,
Boite 835, Bureau de Poste, Montréal.

Ou au Rév. Aug. Marchal, curé, ou au No 1 Rue Ste Thérèse, Montréal.

☞ On a besoin d'un grand nombre d'AGENTS actifs et responsables. Une PRIME de CENT DOLLARS sera donnée à celui des Agents qui vendra le plus grand nombre de Billets.

Chaque Catholique devrait se faire un devoir de se constituer notre Agent spécial et former des Clubs, dans le sein, même, de sa famille.

ON DONNERA

| | | |
|---|---|---|
| 5 Billets à une même adresse | | $4.50 |
| 10 | " " | 9.00 |
| 20 | " " | 17.00 |
| 30 | " " | 26.00 |
| 40 | " " | 35.00 |
| 50 | " " | 43.50 |
| 100 | " " | 85.00 |

☞ Dans chaque cas, envoyez le nom de chaque souscripteur, et l'adresse de son Bureau de Poste, le comté et l'Etat, écrits très-distinctement, ainsi que le nombre de billets achetés, afin que l'on puisse l'enrégistrer dans le livre tenu à cet effet. $4,000 seront donnés pour la construction d'une Eglise à Kankakee, Illinois; $1,000 pour une Eglise à Chicago; et le reste des profits pour l'éducation d'orphelins du comté de Kankakee.

LEMOINE, LUSIGNAN & CIE.

HON. LOUIS FRANCHÈRE, Caissier,
JOHN B. L. LEMOINE, Directeur.

Boite 835, Bureau de Poste, Montréal.

RÉFÉRENCES:

J. M. Perry, ex-clerc du comté de Kankakee, Ill.
Hon. Louis Franchère, "
Peter Makauz, marchand, "
Joseph Demesmay, "
Rév. Aug. Marchal "
Prof. A. Lecours, "
Dr. G. Letourneux, Bourbounais, "
Joseph E. Labrie, Manteno, "
Letourneux & Benoit, Montréal, C.-E.
Hon. Chas. J. Laberge, St. Jean, "
Joseph Grenier, Montréal, "
Claude Petit, Watertown, New-York.
David Frachère, Chicago, Ill.
F. X. Beauregard, Montréal.

26 février. 142


# Dr. BELLE

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 471, RUE CRAIG, No. 471,

*(Vis-à-vis le Champ-de-Mars.)*

14 mai—a

# PROVISIONS.

OVIDE DUFRESNE & CIE, Nos. 287 et 289, Rue des Commissaires, Montréal, offrent en vente:

300 quarts de Lard "Mess" inspecté
100 " " "Thin mess" inspecté
75 " " "Thin Sides"
300 " " "Prime"
300 tinettes et barils de Graisse empaquetée à Montréal sous leur direction
Cochons abattus en grande quantité leur arrivant constamment du Haut-Canada et de l'Ouest
3000 poches de Farine première qualité pour les boulangers, &c, à des prix qui défient toute compétition.

De plus—Leur fonds ordinaires d'Epiceries, Vins, Liqueurs, &c, en gros.

MM. les Marchands et autres y gagneront en visitant notre établissement avant d'acheter ailleurs.

25 février. 141—m k

# Hôtel du Gouvernement,

Mercredi, 20 Février 1867.

PRESENT:

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Gonseil.

ATTENDU qu'il est expédient que l'article connu sous le nom de Fer à Fuseau de Serrure, employé dans la fabrication des fuseaux pour serrures de porte, quoique non énuméré sur la liste de l'acte 29 et 30 Victoria, chapitre 6, doit être tenu et jugé comme inclus dans l'exemption du Droit de Douanes créée en faveur du *fer en barre*, avec lequel il doit être classé.

Il a plu à Son Excellence en Conseil, sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Finances *pro tempore* et sous l'autorité conférée par le 17ème chapitre des Status Refondus du Canada, d'ordonner et déclarer, et il est par les présentes ordonné et déclaré que le fer carré en barre employé dans la fabrication des fuseaux pour serrures de porte doit être et est par les présentes déclaré avoir été, depuis la passation de l'acte sus-mentionné, exempt du paiement des Droits de Douanes sur l'importation dans cette Province.

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil
Exécutif.

152—s


## A VENDRE

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, sur le chemin de la Côte des Neiges, dans les limites de la cité, connue comme "Amelia Lodge" et appartenant à la succession de feu J. W. MONK. Cette propriété contient 15 arpents en superficie; elle a plus de 600 pieds de front, avec résidences et dépendances, jardin et verger. Ceux qui se proposent d'acheter pourront visiter les lieux en aucun temps.

Titres incontestables et conditions extrêmement faciles.

Pour les conditions et les détails, s'adresser à MM. JOHN LEEMING & CIE, ou à l'exécuteur soussigné.

S. C. MONK.

3 août—278

## A LOUER

Une VOUTE ou MAGASIN, situé sur la Rue St. Paul, près de la Place de la Douane.

S'adresser à M. C. S. CHERRIER,
Ou
M. D. H. SENECAL,
No. 15, Rue St. Vincent,
Ou
M. H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

26 février—142

LE

# SEMINAIRE DE NICOLET.

BROCHURE DE 218 PAGES, in-8,

—AVEC—

GRAVURE REPRÉSENTANT LE SEMINAIRE ET TOUTE L'AVENUE.

Contenant un Esquisse Historique de la Maison, un compte-rendu de la Démonstration du 24 Mai 1866, une Liste complète des Directeurs, Professeurs et Elèves.

**Prix - - - - - - - - $0.40.**

A vendre au Bureau de *La Minerve* et chez Beauchemin & Valois, Libraires. Le port est de 8 cts et doit être payé d'avance.

22 fév. 139


## AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de feu JOHN POWER, sont, par les présentes, priées de payer à l'Exécutrice Testamentaire, MARY POWER, No. 435, Rue William, le ou avant le 1er jour d'Avril 1867, attendu que des procédures légales seront commencées pour le recouvrement de toutes dettes.

MARY POWER,
Exécutrice.

Montréal, 8 mars 1867—152 ds p


## A LOUER.

Au Village St. Jean-Baptiste, sur la Rue St. Laurent, No. 21 une MAISON construite expressément pour le Commerce, avec une Boulangerie toute prête et en très-bon ordre. Cette Maison, à proximité de la Ville, serait d'un grand avantage à quiconque aurait l'intention de commercer sur la farine ou sur la grocerie, ou tout autre genre d'affaires. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à

EMILIEN VANNIER.

9 mars 1862. ts p 153


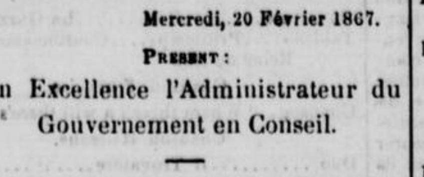

# Hôtel du Gouvernement,

Mercredi, 20 Février 1867.

PRESENT:

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Finances *pro tempore*, par et en vertu de l'Acte 24, 30 Vict, chap. 7, il a plu à Son Excellence en Conseil d'ordonner, et il est par les présentes ordonné, que, sujet aux provisions du dit acte, aux conditions, réglements et restrictions établis et imposés par un ordre en Conseil du 24ème jour de Septembre 1866, et à autres réglements qui pourront être faits à l'avenir, par autorité compétente, des permis peuvent être accordés pour fabriquer, en entrepôt, les articles sous-mentionnés, c'est à savoir:

Acide acétique,
Ether "
" Butirique,
" de Chlorate,
" Nitrique,
" Sulfurique,
" Cloroforme,
" Collodium,
Anodine de Hoffman,
Talapin,
Podophile,
Liptandrin,
Esprit d'Amoniac aromatisé,
" de Lavande composé,
" de Genèvrier "
Teinture médécinale de toute sorte,
Cordiaux,
Amers,
Sirops,
Composés de Brandy,
Gin (appelé Old Tom), autre et Proprietary preparations,
Whisky Ecossais et Irlandais,
Médecines patentées,
Résines,
Produits chimiques,
Préparations pharmaceutiques,
Auline Dyes,
Huile pour les cheveux,
Savons à cheveux,
Poudres.

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil
Exécutif.

152—s


## A LOUER,

La MAISON DURHAM, sur la Rue St. Laurent, au-dessus de la Rue Sherbrooké, avec Jardin, Cour, Bâtisses, etc., convenables pour Une Ecole, une Maison de Pension ou un Hôtel. Loyer, £75.

Une MAISON EN BRIQUES à deux étages dans Terrasse Monteith, Rue Cadieux, avec Parterre, Jardin, etc. Loyer, £40.

S'adresser à
STANLEY C. BAGG,
Villa Fairmount.

8 mars. 151

## Venant d'arriver par steamer de Londres.

50 couples de Pheasants (gibier anglais)
120 petits Pots de Caviare de Russie
5 paniers de Noisettes anglaises
50 quarts de Raisins blancs de Malaga
50 caisses Fromage anglais (assortis)
10 caisses Jambon Westphalie.

AUSSI DE CHICAGO.

Dindons et Canards Sauvages
Poules de Prairie, Caille, etc.

DE BALTIMORE.

Huitres fraiches en quarts et canistres.

DUFRESNE ET McGARITY.
228, Rue Notre-Dame.

12 février. 1


LES soussignés s'adresseront à la Corporation pour obtenir la permission d'ériger un Engin à Vapeur sur leurs premisses, situées sur la Rue Monique.

W. G. PULLAN & CIE.

Montréal, 5 mars 1867—150—159


## Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

*No. 122, — RUE CRAIG — No. 122*

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

11 août.

## ARGENT A EMPRUNTER.

LE Soussigné désirant faire un emprunt de $4,000, afin de liquider les affaires de la succession de feu P. Malot, écr., de Belœil, offre des premières hypothèques sur des propriétés de valeur, des créances hypothécaires à courte échéance, et 8 par cent d'intérêt payable tous les six mois. On acceptera n'importe quels montants qui ne seront pas au-dessous de $500.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No. 53, Petite Rue St. Jacques.

29 dec 8q

## MAISONS de PREMIERE CLASSE

## A Louer,

PLACE ROLLAND, RUE BERRY.

S'adresser aux Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent.

4 fév—124 J. B. ROLLAND.


## Wm. COOTE,

SYNDIC OFFICIEL pour les Banqueroutes dans le District d'Iberville, comprenant les Comtés de St Jean, Naperville et Iberville.

BUREAU—RUE FRONT, ST. JEAN.

26 février. 142—m g

## Avis aux Importateurs.

LIGNE FRANCAISE ET CANADIENNE de VAISSEAUX rapides

VOYAGEANT ENTRE

MARSEILLES, BORDEAUX, le HAVRE, CHARENTE, LONDRES,

*QUEBEC ET MONTREAL.*

Nous attirons l'attention spécialedes importateurs sur cette nouvelle ligne de vaisseaux rapides actuellement établie entre la France et le Canada, et voyageant entre les ports susdits.

Les départs sont fixés comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| De Marseilles | 15 Mars | et 15 Août |
| De Bordeaux | do | do |
| Du Hâvre | do | do |
| De Charente | do | do |
| De Londres (Ang.) | do | do |

Les importateurs devront m'envoyer leurs ordres chaque année du 15 janvier au 15 février et du 15 juin au 15 juillet, le plus tard. Les prix du fret sont fixés aux ports susdits. Pour plus ample information s'adresser à

MM. Chaix, Bryant & Cie., Marseilles, France.
M. L. Lieutand, marchand de bois, Toulon, France
MM. Lonit, frères, Bordeaux, France.
MM. Geo. Sayer & Cie., de Cognac, pour Charente, France.
M. J. B. Heaulme, Hâvre, France.
M. Paul Jo ke, 5 Fawkes' Buildings, Great Tower Street, Londres, Angleterre.

Et à

JULES FOURNIER,
AGENT,
34 Rue St. Sulpice

21 janvier. 111

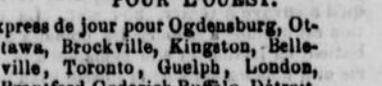

## CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC

1866.—*Arrangements d'Hiver*—1866.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST.

| | |
|---|---|
| Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à | 9.30 A.M. |
| Express de nuit do do do | 9 30 P.M. |
| Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à | 7.00 A.M |
| Trains pour Lachine, à 8.00 A.M., 9.30 A.M. *3.00 P.M. et 4.30 P.M. | |

* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

| | |
|---|---|
| Train omnibus pour Québec, Island Pond et stations intermédiaires | 7.00 A.M. |
| Express pour Boston et places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont | 8.30 A.M. |
| Express pour Island Pond et les stations intermédiaires | 2.00 P.M |
| Express par voie ferrée pour New-York, Boston et toutes les places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington, et à Rouse's Point avec les stations du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à | 3.15 P.M. |
| Express de nuit pour Trois-Rivières, Québec et Rivière-du-Loup, à | 10.10 P.M. |

☞ Chars-dortoir dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

2 février 1867—126


# LA MINERVE

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

# DUVERNAY, FRERES.

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,
Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

| | |
|---|---|
| EDITION QUOTIDIENNE | $6.00 |
| " SEMI " | $4.00 |
| " HEBDOMADAIRE | $2.00 |